

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N°23
Décembre 2012
Public
SF 12 – ENF 32

Edito

Amnesty en action p.2 à 4

Vie de la Commission Enfants p.4 à 6
-Des colloques qui nous concernent p.6

Sur le front des enfants soldats
p.8 à 10

Témoignages p.10 à 13
-Livre enquête p.14

Actualités - France
-Situation des enfants migrants -Enfants étrangers non accompagnés - Une passerelle pour une nouvelle vie p.15
-Le niveau de vie en France p.16
-Travailleurs sociaux assez contrôlés ? p.16
-Centre éducatif fermé de Savigny p.17
-Journée internationale de la fille p.18
- Les jeunes et le numérique p.18

Actualités – Monde
-Miineurs isolés en Europe p.19
-Turquie, 31 enfants morts noyés p.20
-Roumanie, mur anti-roms p.20
-Canada, Omar Kadr p.21
-Haïti, les enfants après le séisme p.21
-Brésil, explosion des homicides p.23
-Maroc, être mulet ou fille p.23
-Nord-Mali, la femme traitée en diable p.24
-Burkina Faso, la ruée vers l'or p.24
-Syrie, enfants traumatisés de la guerre p.25
-Territoires occupés, école détruite? p.26
-Pakistan, une militante gravement blessée p.26
-Inde, disparitions d'enfants p.27
-Chine, Samsung épinglé p.28

En bref
France p.29 à 31– Monde p.31 à 33

Agenda p.33 à 36
-Films
-Documentaires
-Exposition
-Livres
-Dossier numérique

Edito

Vos signatures ont du pouvoir... Votre engagement aussi !

En 1985, l'Assemblée générale des Nations unies décidait d'instituer une Journée internationale des bénévoles, le 5 décembre de chaque année, marquant ainsi sa volonté de saluer l'apport et le dévouement de tous les bénévoles qui s'investissent dans la défense et la protection des droits et de la dignité des individus, partout dans le monde.

De même, au cours de nos lectures, des campagnes et actions (urgentes) que nous relayons, ou encore à l'occasion de nos années de militantisme, nous avons le plaisir et la chance de faire connaissance de défenseurs et de professionnels dont les combats et l'abnégation ne cessent de nous inspirer.

Nombreux(es) sont celles et ceux qui ont eu plusieurs vocations, plusieurs combats. Pour mieux appréhender l'universalité des droits humains ? Sans doute, parce que les droits des uns sont indissociables de ceux des autres – hommes, femmes ou enfants.

*Ils/elles s'appellent **Marguerite «Maggy» Barantkise** (fondatrice de la maison Shalom pour orphelins de guerre, enfants des rues ou atteints du SIDA, au Burundi), **Thomas Hammarberg** (ancien Secrétaire général de Save the children puis d'Amnesty International mais aussi ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe), **Janusz Korczak** (éminent médecin-pédiatre décédé en 1942 avec les enfants du ghetto de Varsovie, dans le camp d'extermination de Treblinka), **Murhabazi «Muna» Namegabe** (directeur et fondateur du BVES qui réinsère des anciens enfants-soldats et enfants des rues en RDC), **Iqbal Masih** (ancien enfant esclave pakistanais devenu un symbole mondial de la lutte contre le travail des enfants, assassiné en 1995) ou encore **Nasrin Sotoudeh** (avocate iranienne qui a notamment défendu des mineurs délinquants condamnés à mort, prisonnière d'opinion et lauréate du Prix Sakharov 2012).*

En France également, vous êtes beaucoup, de façon plus anonyme mais avec énormément de mérite et de générosité, à mobiliser votre temps, vos moyens ou vos connaissances pour les mêmes convictions. Individuellement ou collectivement, dans des ONG comme Amnesty International France, vous donnez du sens et de la résonance aux droits énoncés dans la DUDH et la CIDE, et vous fédérez autour de vous de nouveaux sympathisants et militants.

Ce fût le cas pendant de très longues années d'Anne Lepage, membre de la Commission Enfants, décédée il y a tout juste deux mois. Une femme et une militante qui brillait par sa simplicité et sa bienveillance et que la Commission Enfants regrette énormément. Durant les quatre ans au cours desquels j'ai animé cette Commission, j'ai croisé beaucoup de militants, de sympathisants et de professionnels des droits humains à son image.

Chaque rencontre (une bonne soixantaine) et chaque discussion avec vous, dans différentes villes en France ou en Europe, m'ont aidé à grandir comme militant et comme individu. Maintenant que je quitte la commission, je voulais prendre le

temps de vous remercier en quelques lignes pour ces moments privilégiés. Surtout, je vous encourage à commencer ou à continuer de militer.
Vos signatures ont du pouvoir... Votre engagement aussi !

Lionel Quille,
Responsable de la Commission Enfants

Amnesty en action

Expulsions forcées de Roms : rapport d'Amnesty International France

Selon AI, les 15.000 Roms en France restent des citoyens de seconde zone, ils sont expulsés sans relogement, n'ont accès ni aux soins ni à l'école. Pour Geneviève Garrigos, présidente d'AI France, «ils sont stigmatisés et privés de pans entiers de leurs droits». Ce rapport demande que cessent les expulsions et que les Roms soient traités de la même façon que les autres populations en attente de logement.

A chaque démantèlement de camp, les familles sont dispersées. Le suivi des soins ne peut plus être assuré, toutes les démarches pour avoir une couverture médicale doivent repartir de zéro.

Les enfants, dont plusieurs milliers ne sont pas scolarisés, sont en première ligne. «Quand vous détruisez leur maison, que vous écrasez leurs affaires avec une pelleuse, ils sont traumatisés», témoigne Véronique Decker, directrice de l'école Marie Curie de Bobigny, qui accueille une trentaine de Roms. «Ils n'arrivent plus à apprendre. Ces enfants reprendront la vie de leurs parents, souvent analphabètes. Cela aura un coût plus terrible que de reloger ces familles aujourd'hui. Nous créons les Cosette et les Gavroche du 21^{ème} siècle».

«Métro», d'après Anne-Aël Durand, 29 novembre 2012.

Rapport à consulter : <http://www.rfi.fr/france/20121129-france-roms-expulsions-amnesty-international-garrigos>

COMMUNIQUE INTER-ASSOCIATIF

signé par de nombreuses associations

«Que l'Etat cesse de s'acharner sur les enfants des campements illicites» !

Les associations signataires rappellent que, dans ces campements vivent des enfants, des bébés souvent ; ils n'ont pas choisi de naître là, de vivre dans l'insalubrité, de ne pas aller à l'école, de connaître la malnutrition, de vivre dans une extrême pauvreté. Ceux qui ont réussi à être scolarisés, à avoir accès aux soins et à vivre dans des conditions d'hygiène minimales, ne comprennent pas pourquoi les policiers viennent régulièrement parler de détruire leurs affaires ; pourquoi ils sont remis à la rue, arrachés à leurs écoles, pourquoi leurs caravanes sont confisquées ou détruites.

Ces enfants, quelle que soit la situation administrative de leurs parents, ont droit à la protection contre les violences et contre l'exploitation, à l'accès aux soins, à la scolarisation et à un hébergement digne. Telles sont les obligations de l'Etat au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans notre droit national.

Le Défenseur des droits a demandé au Premier ministre un arrêt des évacuations durant la trêve hivernale. C'est dès aujourd'hui qu'elles doivent cesser et que des solutions pour l'amélioration des conditions de vie de ces familles doivent être trouvées !

Situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo : Amnesty International écrit aux membres permanents du Conseil de Sécurité.

Dans son courrier du 19 novembre 2012, AI rappelle les exactions et les graves violations des droits humains que la milice M23 perpétue dans sa conquête du Nord Kivu. L'enrôlement d'enfants soldats, les viols de fillettes et de femmes, ont déjà provoqué l'exode de plus de 60.000 personnes au Rwanda et en Ouganda.

«Notre organisation est particulièrement préoccupée par les nombreux actes violents d'ordre sexuel commis contre les femmes et les fillettes dans un cadre général où la sécurité est devenue un vain mot. AI a eu à connaître plusieurs cas de viols dont ont été victimes des femmes qui avaient dû quitter leur maison et qui, pour cette raison, s'étaient exposées à de nouvelles agressions sexuelles ou liées à une question de genre. Les femmes et les fillettes qui sont contraintes de fuir sans être accompagnées par des proches, adultes et de sexe masculin, sont encore plus menacées. Plusieurs femmes ont aussi révélé à AI, qu'elles avaient été violées (y compris par des civils) au moment où elles quittaient le

camp de personnes déplacées où elles vivaient pour aller chercher de la nourriture ou ramasser du bois. Certaines ont fait état de viols commis par des membres des forces de sécurité sur place».

AI demande au Conseil de sécurité : «de prendre de nouvelles mesures d'une grande rigueur afin de mettre un terme à ces crimes, de mieux protéger les civils et de faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits humains soient déférés à la justice». Suit un ensemble de demande de mesures principalement de renforcement des moyens de la MONUSCO et d'appui à la RDC.

Lire le texte de cette lettre et les dernières informations à partir de la page : <http://www.amnesty.org/fr/news/dr-congo-escalation-fighting-forces-tens-thousands-civilians-flee-2012-11-19>

Gaza : Amnesty International demande un embargo sur les armes et l'envoi d'observateurs

Alors que le conflit s'intensifie à Gaza entre Israël et des groupes armés palestiniens, AI demande un embargo sur les armes et le déploiement immédiat d'observateurs internationaux. Depuis le 14 novembre, des dizaines de civils à Gaza, ainsi que trois civils israéliens, ont été tués.

Le 19 novembre, AI était en possession des noms de 66 civils tués à Gaza, dont 17 enfants et 9 femmes, lors de frappes non discriminées. Le Centre palestinien des droits humains a rapporté ce même jour, en milieu de journée, que 622 civils avaient été blessés à Gaza, dont plusieurs grièvement. Parmi eux on comptait 175 enfants et 107 femmes.

www.amnesty.fr, AI, 20 novembre 2012

Mali : les civils paient un lourd tribut au conflit

Il s'agit du titre du dernier rapport d'Amnesty sur la situation au Mali, principalement dans les régions du nord.

Extrait de l'introduction :

«Amputations et autres châtiments corporels, violences sexuelles, harcèlement quotidien dans le but d'imposer de nouvelles mœurs, enfants soldats, exécutions extrajudiciaires : telles sont les violations à l'encontre des civils constatées par une délégation d'Amnesty International, de retour d'une mission d'enquête de deux semaines au Mali».

Plusieurs pages sont consacrées à la situation des enfants : viols, recrutement d'enfants soldats.

Citation :

«Quelques jours plus tard, après la fin du Ramadan (après le 20 août 2012), une jeune fille âgée de 14 ans a été violée à Tombouctou par un membre de la «police» mise en place par Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Un résident de la ville a déclaré à Amnesty International : «Cet homme, un Burkinabè, a été arrêté et condamné à cent coups de bâton. L'homme a également été condamné à épouser la jeune fille, à être exclu de la police, et à s'exiler de Tombouctou durant un an. Il a reçu 11 coups de bâton sur la place Sankoré, mais il n'a pas épousé sa victime, n'a pas été expulsé de Tombouctou et continue de faire partie de la police d'AQMI».

Résumé de Philippe Brizemur - Vous pouvez télécharger le rapport depuis le site d'Amnesty France.

Tchad : «Nous sommes tous en train de mourir ici»



Au Tchad, la vie de nombreux prisonniers est mise en danger par des conditions de détention épouvantables. Les chercheurs d'Amnesty International sont allés dans six établissements pénitentiaires. Ils ont ensuite rédigé un rapport sur les violations des droits humains dans les prisons tchadiennes.

Dans ce rapport, Amnesty International pointe les conditions déplorables dans lesquelles sont emprisonnés les enfants.

Extrait : «Les conditions de détention déplorables dans les prisons tchadiennes bafouent les droits des enfants à divers égards. Le surpeuplement des prisons enfreint leur droit à la dignité, tandis que le manque de nourriture, de soins de santé et de traitements médicaux, les conditions d'hygiène déplorables et l'état des installations sanitaires, ainsi que l'absence d'accès à l'éducation constituent des violations des droits fondamentaux des mineurs en détention. Les mineurs rencontrés par les représentants d'Amnesty International dans les prisons ont rapporté qu'ils étaient souvent victimes de mauvais traitements de la part des détenus adultes, qui

les forçaient à laver leurs vêtements, à faire la cuisine ou à nettoyer les latrines ou les seaux en plastique servant de toilettes pendant la nuit. La détention a des effets particulièrement perturbateurs pour les mineurs au Tchad, compte tenu de l'absence de programmes de réadaptation et de réinsertion sociale dans les familles et les communautés après la sortie de prison. Qui plus est, les responsables de l'administration pénitentiaire qui s'occupent des mineurs n'ont pas de formation particulière».

Pour en savoir plus :

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR20/007/2012/fr/261927fb-6023-4fe9-8ba5-56171bba2eb2/af200072012fr.pdf>, principalement les pages 40 et suivantes du rapport d'Amnesty.

Amnesty International France et la Commission Enfants soutiennent le film «Rebelle»

Le film «Rebelle», à l'affiche depuis le 28 novembre 2012, dénonce l'utilisation des enfants soldats et incidemment souligne tant la question des transferts irresponsables d'armes que le trafic illicite dans la région de l'Afrique subsaharienne. C'est pourquoi AI soutient ce film poignant de réalité, au moment même où les Nations unies viennent de décider l'organisation d'une nouvelle et dernière conférence de négociation en mars 2013, pour l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes classiques.

Pour organiser un débat, une table de presse lors d'une projection, un kit d'accompagnement du film est disponible auprès de la ComEnfants ou de la ComArmes.

Autre fait majeur concourant à la lutte contre la pratique des enfants soldats, qui doit nous encourager dans notre action militante, le premier jugement prononcé par la Cour pénale internationale (CPI), en mars 2012, aux termes duquel Thomas Lubanga Dyilo, ancien commandant des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC), en République démocratique du Congo (RCD), a été condamné à 14 ans d'emprisonnement pour avoir recruté et utilisé des enfants soldats dans un conflit armé. Par ailleurs, l'accusé ne sera pas tenu de verser des indemnités aux victimes puisque la Cour l'a déclaré indigent.

Le proces Lubanga : ce n'est pas fini ...

Le 3 octobre 2012, les avocats de Thomas Lubanga ont déposé deux avis de pourvoi en appel. Dans l'avis d'appel du verdict de culpabilité, l'avocat principal de la défense Catherine Mabilie a déclaré que la défense demanderait un renversement de la décision et l'acquittement de M. Lubanga. Dans le second avis, la défense affirme qu'elle a l'intention de demander aux juges d'annuler la décision relative à la peine rendue le 10 juillet 2012 et d'annuler ou de diminuer la peine prononcée à l'encontre de M. Lubanga.

Le même jour, l'accusation, par la voix de Mme Bensouda, a également déposé un recours pour que la peine de Thomas Lubanga soit revue à la hausse.

Amnesty international considère le combat contre l'utilisation des enfants soldats comme primordial, parce que c'est avant tout une lutte pour les droits humains et plus particulièrement pour les droits de l'enfant.

Le site du film Rebelle : <http://www.impunitythefilm.com>
<http://www.facebook.com/AmnestyArmes>

Vie de la Commission Enfants

Réunion des relais les 13 et 14 octobre au siège d'AI

La journée du samedi 13 était consacrée à une information sur le thème des enfants en conflit avec la loi.

Sophie Graillat, de l'association Défense des Enfants International (DEI) a présenté ce que pouvait être l'intérêt supérieur de l'enfant en conflit avec la loi. Elle a rappelé les règles internationales régissant cette situation et a posé la question de leur application en France. Après une réflexion sur le concept de «l'intérêt supérieur de l'enfant» énoncé dans la Convention des Droits de l'Enfant, le concept n'ayant pas de contenu objectif, elle a décliné 12 items, qui permettent de poser les bonnes questions, afin de considérer l'enfant comme une personne humaine digne d'être insérée dans la société et de respecter ses droits. L'intérêt de la société et de sa sécurité en résulteront.

David Cohen, du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Pitié-Salpêtrière, UPMC, CNRS) a apporté son point de vue de psychiatre sur le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il a présenté les conditions et les composantes d'une bonne santé mentale chez l'enfant et mis en avant le rôle des carences des facteurs de protection dans le

Dernière minute

La Commission Enfants a appris que, consécutivement à l'offensive des rebelles du M23 dans les régions du Kivu (Nord-Kivu essentiellement), Murhabazi Namegabe dit "Muna", directeur du Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé (BVES), avait dû rentrer en clandestinité pour quelque temps. Il était activement recherché par les rebelles du M23. Nous avons reçu en date du 6 décembre des nouvelles rassurantes de Muna et du BVES. Pour rappel, depuis la création du BVES en 1992, Muna et les quelque 252 bénévoles et animateurs qui l'épaulent, accueillent et réinsèrent des anciens enfants soldats et enfants des rues dans pas moins de 35 structures transitoires ou centres spécialisés, dans le Sud-Kivu. La Commission Enfants reste évidemment très inquiète, compte tenu de l'instabilité qui persiste dans cette région et met systématiquement en danger le personnel du BVES et les anciens enfants soldats qui y sont réinsérés.
Lionel Quille, Commission Enfants.

développement des troubles du comportement et les conséquences physiques et psychologiques de ceux-ci. Il a listé les composantes d'un «environnement toxique» : maltraitance, abus sexuel, absence de discipline, punitions extrêmes, pauvreté, tissu urbain agressif, antécédents familiaux, parent isolé, etc. à ajouter à des facteurs culturels. S'appuyant sur de nombreuses études quantitatives, David Cohen a montré l'importance de l'environnement sur le développement de troubles sociaux et psychologiques ainsi que sur le rôle du langage oral et des pré-requis.

En conclusion, il a défini un ensemble de conditions et de composantes d'une bonne santé mentale chez l'enfant. Les conditions fondamentales sont d'abord de disposer d'un «équipement personnel» non altéré (la santé physique) et de satisfaire les besoins fondamentaux. Ensuite, il faut que l'enfant puisse développer une *capacité à aimer*, qu'il soit *reconnu comme un être relationnel*, qu'il acquière une *confiance de base* et qu'il puisse *affirmer son agressivité en tenant compte du droit d'autrui* à une vie digne.

A ces conditions, David Cohen estime que l'on fait entrer l'enfant dans un cercle vertueux qui lui permettra de se développer.

Jean-Louis Brassat, ancien directeur de centre ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a témoigné de son expérience. Avec de nombreux exemples, il a fait part des difficultés qui se présentent aux acteurs de terrain dans leur travail de réinsertion des enfants en conflit avec la loi.

Il évoque les trois dates importantes pour la PJJ : 1945, création de l'Education Surveillée et du Juge pour Enfants – 1958, création de l'Assistance éducative – mars 2007, textes sur la Protection de l'Enfance et la Prévention de la délinquance.

La PJJ est aujourd'hui une administration de 9.000 agents, avec un changement de culture puisque la moitié des situations sont prises en charge par le secteur associatif. Il insiste sur l'idée d'en revenir aux fondamentaux et à la nécessité de réfléchir à donner du sens aux placements en foyer.

Jean-Claude Alt a présenté les différents textes internationaux concernant les enfants en conflit avec la loi et détaillé quelques concepts présents dans ceux-ci.

Jean-Luc Cheyrouze, dans son rappel historique, a montré comment, au tournant des années 80, les USA sont passés dans le système le plus répressif du monde démocratique : «Dieu vous pardonnera, pas l'Etat».

Outre l'augmentation importante du nombre de personnes incarcérées, ce passage se traduira, dans de nombreux Etats de l'Union par le transfert des mineurs vers des juridictions pour adultes. L'âge n'est alors plus pris en compte et les peines sont déterminées eu égard au crime sans considération de la maturité du prévenu. C'est ainsi qu'on en arrive à des peines de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle (LWOP-Life without parole) appliquées à des mineurs. Actuellement on compte près de 3.000 personnes qui ont été condamnées à cette peine lorsqu'elles étaient mineures.

Le dimanche 14 au matin a été consacré au visionnement du DVD «Kadogos» qui présente le travail du BVES dirigé par Murhabazi Namegabe (Muna) que nous soutenons, à la présentation des expositions «Enfants soldats», «Scolarisation des enfants roms» et «Travail des enfants». La matinée s'est terminée par un tour de table et des échanges entre les participants.

Lionel Quille a conclu la rencontre en soulignant que la justice des mineurs doit toujours arriver comme un dernier recours pour des jeunes en rupture avec leur famille et la société et en conflit avec la loi car, tout bien considéré, elle marque l'échec de la cellule familiale, de nos sociétés et des pouvoirs publics à anticiper leurs errements.

Plus un pays est jeune, plus les politiques d'éducation et de jeunesse qu'il va concevoir et déployer seront cruciales, sans quoi on prive l'enfant de ressources et des moyens de s'épanouir.

Trop souvent les pouvoirs publics considèrent certains enfants, qu'ils soient mineurs isolés étrangers (M.I.E) ou enfants des rues, comme des nuisances qu'il faut cacher ou éradiquer. C'est une erreur, l'humanité ne progresse véritablement que lorsqu'elle élève les plus vulnérables – enfants ou adultes - davantage qu'elle ne les écrase.

Tous les documents correspondant aux interventions sont téléchargeables sur le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr> rubrique «Actualités» «Journées relais enfants».

Résumé de Philippe BRIZEMUR, Commission Enfants.

Mettre fin à la ségrégation des enfants roms dans les écoles slovaques

Le gouvernement slovaque doit faire appliquer la législation qui vise à mettre fin à la ségrégation dont sont victimes les enfants roms.

L'action est envisagée de novembre à février 2013. Il s'agit d'une proposition de courrier au premier ministre et au ministre de l'éducation slovaque pour faire en sorte que soit mis fin à la discrimination dans les écoles slovaques. Cela prendra du temps pour obtenir que le ministère de l'éducation fasse un travail de fond afin que la scolarisation des enfants roms ne soit plus un processus de discrimination.

Le texte de l'action, ainsi que des exemples de lettre en français et en anglais sont téléchargeables sur le site du groupe 405. <http://ai405.free.fr>

Des colloques qui nous concernent

Colloque «Vieux mineurs, jeunes adultes»

Quelles sont les frontières entre minorité et majorité ?

Quelle transition entre mineur /majeur avec quels rites de passage ?

Ce sont quelques-unes des principales questions évoquées lors du colloque «Vieux mineurs, jeunes adultes» organisé par l'Association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant et l'Ecole de formation professionnelle du barreau de la cour d'appel de Paris (EFB).

Jean-Jacques Yvarel, historien chercheur au centre de recherches sociologiques sur les droits et institutions pénales (CESDIP), lors de la première table ronde «Devenir majeur», a montré que les frontières et les critères ont fortement évolué au cours des temps.

Marie-Rose Moro, ethnopsychiatre d'enfants et d'adolescents, directrice de la Maison des Adolescents de Cochin-Maison de Solenn, s'est interrogée sur la question des seuils du point de vue des pédopsychiatres. Que ce soit sur le plan psychique où il s'agit d'un processus de transformation jusqu'à 25 ans, biologique, excepté peut-être pour la puberté pour les filles, sur le plan géographique et culturel également puisque par exemple la notion d'adolescence avec sa «crise» n'existe pas partout, de même que les rites de passage, on est obligé de retenir l'idée d'une grande plasticité.

Dans son introduction de la deuxième table ronde qui a traité de «la spécificité de la situation française», Martin Hirsch, ancien haut-commissaire aux solidarités actives, a souligné qu'il n'y a de politique de l'enfance que par défaut et que pour des questions périphériques (réductions pour le cinéma...) et qu'il est difficile de se focaliser sur une tranche d'âge plutôt qu'une autre sans voir l'ensemble.

La représentante du Conseil général de l'Isère a évoqué le dispositif mis en place à partir de la loi du 5 mars 2007 relative à l'organisation de la protection de l'enfance et la création dans ce département d'une mesure exceptionnelle d'accompagnement spécifique pour les 18/25 ans nécessaire pour certains jeunes majeurs qui, malgré leur âge, ne sont pas encore tout à fait adultes.

Hervé Hamon, ancien président du tribunal pour enfants de Paris, a donné son point de vue de juge des enfants en soulignant le double discours qui est tenu : d'un côté on amenuise l'autorité parentale et de l'autre on fustige les parents de n'être pas suffisamment responsables.

Etienne Lesage, en tant qu'avocat, a rappelé le primat de l'éducatif sur le répressif et a ouvert de nouvelles pistes à travers une recommandation du Conseil de l'Europe, en date du 24 septembre 2003, qui demande plus de souplesse entre les mesures pour les jeunes mineurs et les jeunes adultes. Des dispositions de ce type existent en Espagne et en Allemagne où le tribunal des majeurs peut appliquer des mesures éducatives réservées aux mineurs...

Lucette Khaïat, directrice scientifique de l'Association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant, a évoqué, pour conclure ce colloque de qualité, le mot de Victor Hugo, tout un programme ...«Ouvrez une école, vous fermerez une prison».

Résumé de Jean-Pierre Lazarus, Commission Enfants, Colloque EFB, 24 septembre 2012.

Forum sur les droits de l'enfant et l'éducation à la non-violence et à la paix

L'association «Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix» a organisé ce forum. La pensée de Janusz Korczak (polonais, médecin, éducateur, précurseur des droits de l'enfant et mort à Treblinka en 1942) est toujours d'actualité.

La Défenseure des enfants, Marie Derain, s'est dite très mobilisée sur le sort des enfants Roms. Elle interpelle régulièrement le gouvernement actuel sur leur situation en rappelant ce qui aurait été promis pendant la campagne (sic).

Il a beaucoup été question des articles 12 à 17 de la CIDE sur les droits dits participatifs de l'enfant, notamment à l'école.

Les médiateurs présents ont notamment souligné que les enfants comprennent d'autant mieux leurs responsabilités et leurs devoirs quand leurs droits leurs sont expliqués, ce qui constitue le préalable... Et qu'ils ont, dès lors, acquis «une bonne estime d'eux-mêmes». Il est en conséquence très important de faire de l'explication de texte sur la CIDE dans les écoles, notamment.

L'accent a été mis également sur le droit à la sécurité de l'enfant énoncé dans la Convention qui sert régulièrement de fondement utile pour la saisine de la Défenseure des enfants (formulaire de saisine disponible sur Internet).

Mais surtout, il est important de se saisir du problème de la violence à l'école, nombreux enseignants se sont plaints de la souffrance au travail grandissante de leurs collègues, et de fait, de celle des enfants dans leur classe.

Résumé d'Anna Ottenhof, Commission Enfants, 16 novembre 2012.

Un enfant n'est pas un jouet, encore moins un souvenir

Les associations ECPAT (End of Child Prostitution And Trafficking) France, la fondation SCELLES et le SESI (Service Social de l'Industrie du Brésil) ont organisé le 23 octobre dernier un colloque sur le «Tourisme sexuel impliquant des enfants et grands événements sportifs».

Le tourisme sexuel, un critère de choix pour certains touristes

On estime qu'il y avait plus de 983 millions de touristes en 2011, et que ce nombre augmente deux fois plus vite dans les pays émergents que dans les pays aux économies avancées.

En 2007, sur les 842 millions de touristes annuels, l'Organisation Mondiale du Tourisme estimait que 10% choisissaient leur destination en fonction de l'offre de tourisme sexuel. Or, là où se développe le tourisme sexuel se développe en parallèle celui impliquant des enfants.

Il existe deux types de touristes sexuels impliquant des enfants : les touristes intentionnels, pédophiles qui voyagent avec l'intention d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs, et des touristes occasionnels. C'est vis-à-vis de ces derniers que ECPAT engage des actions de sensibilisation, d'information et de prévention. On se souvient des affiches «C'est combien ... 3 ans ferme».

Le rapport avec les grands événements sportifs

Plus un événement est médiatisé, plus il attire de spectateurs et plus les risques prostitutionnels sont élevés. Cependant, la relation entre tourisme sexuel, trafic d'êtres humains et événement sportif n'est pas forcément évidente. Une hausse des cas de traite des êtres humains a été observée lors des jeux olympiques d'Athènes en 2004 et de Vancouver en 2010. En revanche, les études n'ont pas démontré de hausse à l'occasion de la coupe du monde de football en Allemagne en 2006, l'Euro 2008 en Suisse, la Coupe du Monde en Afrique du Sud en 2010, l'Euro 2012 en Ukraine ou les J.O. à Londres en 2012. Il semble que les campagnes de prévention soient efficaces dans la sensibilisation et la responsabilisation du public.

La Coupe du monde de football en 2014 et les jeux olympiques en 2016 auront lieu au Brésil

Malgré un développement économique accéléré, les inégalités y restent encore très importantes. 30% de la population et près de la moitié des enfants vivent au-dessous du seuil de pauvreté, soit 28 millions de personnes dont 13 millions, rien que dans la région du Nord-Est.

Selon les autorités brésiliennes, plus de 250.000 enfants seraient en situation de prostitution. Plus de 950 municipalités brésiliennes, dont près de 43% dans les régions Nord et Nord-Est, sont touchées par des réseaux d'exploitation sexuelle. Le phénomène touche toutes les couches sociales mais concerne particulièrement les filles des familles à bas revenu, qui vivent dans la périphérie des grands centres urbains.

Le président Lula avait décidé en 2000 de faire de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants une priorité nationale. Ainsi, la problématique est connue et reconnue des acteurs publics, institutionnels et associatifs.

C'est aux associations internationales de faire un travail d'information et de prévention auprès du public.

ECPAT travaille avec les acteurs internationaux du tourisme, les groupes hôteliers, les voyageurs, les compagnies aériennes. L'association a déjà réalisé ainsi un petit film de quelques minutes qui sera projeté dans les avions des compagnies TAT et Air France à destination du Brésil.

*D'après la présentation du colloque. Pour en savoir plus : <http://www.ecpat-france.fr/>
Résumé de Philippe Brizemur, Commission Enfants.*



Avec le soutien d'ECPAT International

Colloque «Le droit de l'enfant au respect aujourd'hui»

Le colloque s'est décliné en trois thèmes : 1) mise en œuvre de la CIDE, 2) éducation de qualité dès la petite enfance, 3) innovations de pédagogie : les enfants en tant qu'acteurs de la citoyenneté mondiale. Beaucoup d'interventions faisaient référence aux idées de Korczak qui étaient prescrites de l'évolution des concepts des droits de l'enfant. On résume sa philosophie par la phrase «there are no children, only people» (il n'y a pas d'enfants, seulement des gens), ce qui reflète son insistance que les jeunes sont des personnes à part entière et qui doivent être traitées avec respect comme telles.

Le défenseur des droits de l'enfant de Pologne (thème 1) a expliqué la mise en place récente de sa fonction, indépendante du défenseur des Droits de l'Homme (DH) et avec des pouvoirs plus étendus que son semblable ici en France. Il a insisté sur la nécessité de changer les attitudes des autorités et des adultes, par exemple concernant la punition corporelle, toujours appliquée aux enfants mais interdite envers les adultes.

Le vice-président du Comité des droits de l'enfant (ONU) a souligné que l'application de la CIDE est d'abord de la responsabilité des Etats, et le bilan actuel est très mitigé. Le Comité a constaté une certaine remise en question de quelques clauses, même par la France. Un autre intervenant a fait remarquer que l'enfant est vu différemment par les professionnels (enseignants, médecins, avocats, ...) et les institutions, qui trop souvent ignorent l'existence même de la CIDE.

Les intervenants du thème 2 ont tous insisté sur l'importance vitale de l'éducation pendant la petite enfance, en particulier pour les enfants des familles démunies, mais les Etats continuent d'accorder plus d'attention et de ressources à la scolarisation des enfants plus âgés. L'importance de la lecture faite par le parent à l'enfant dès le plus jeune âge a été soulignée comme stimulant de la curiosité et le désir de lire, qui sont les éléments de base pour l'apprentissage tout au long de la vie (life-long learning).

En ouvrant la discussion de thème 3, l'intervenant de l'UNESCO a fait part d'une nouvelle initiative globale de la part de Ban Ki-moon (Sec-Gén, ONU) «Education First» qui vise à relever la conscience politique et l'engagement des divers acteurs pour faire en sorte qu'une éducation de qualité devienne accessible à tout enfant. Les droits humains (et les droits des enfants) doivent avoir une place dans l'enseignement en vue de promouvoir la compréhension internationale, la paix, et la citoyenneté mondiale.

Les deux autres intervenants ont insisté sur l'importance de prendre les enfants au sérieux, notamment par une éducation participative (dans la famille et à l'école), afin qu'ils développent l'estime de soi et des aptitudes sociales. L'expérience de la «escuela nueva» (nouvelle école) développée en Colombie depuis les années 1980 est prometteuse. Elle remplace «l'enseignement frontal» avec l'apprentissage par petit groupe, chaque élève avançant à son propre rythme. Les parents sont impliqués aussi dans la vie de l'école, libérant ainsi du temps pour l'enseignant qui peut alors aider les enfants qui en ont besoin. Les enfants ayant un sens très affiné de la justice (et de l'injustice), sont de bons enseignants en matière de Droits de l'Homme, il suffit de les aider concernant le contenu et la pédagogie.

En résumé, les trois thèmes ont traité surtout du droit à l'éducation comme préalable de tous les autres droits de l'enfant. Le droit de l'enfant au respect semble devenir plus reconnu mais il n'est pas encore la norme dans nos sociétés.

Résumé de Michaël Lakin, Commission Enfants, UNESCO, 20 novembre 2012.

Sur le front des enfants soldats

Bonne nouvelle

Le combat de Murhabazi Namegabe récompensé par le prix Harabuntu

Muna, notre partenaire du centre de réhabilitation des ex-enfants soldats BVES, a reçu ce prix qui récompense chaque année des femmes et des hommes d'Afrique qui apportent des contributions concrètes pour améliorer les conditions de vie de leur communauté.

Signature d'un Plan d'Action pour prévenir le recrutement d'enfants par l'armée congolaise

Place à la mise en œuvre concrète des engagements

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et les Nations Unies se sont formellement et conjointement engagés à mettre fin au recrutement et à l'utilisation

d'enfants par les forces armées et les services de sécurité congolais, en signant un Plan d'Action, jeudi 4 octobre, à Kinshasa.

Le plan comprend une série d'engagements de la part du gouvernement et de l'ONU pour lutter contre le recrutement de mineurs dans les rangs des forces armées et de sécurité en RDC ainsi que contre les violences sexuelles faites aux enfants par les membres des dites forces. Le document présente une liste détaillée d'activités assorties d'échéances spécifiques en vue de la mise en œuvre de ces engagements. Il prévoit notamment des mesures spécifiques ayant pour but de :

- Prévenir le recrutement d'enfants et autres violations graves des droits de l'enfant perpétrées par les forces armées et forces de sécurité ;
- Faciliter le contrôle indépendant et régulier des installations militaires et des services de sécurité afin d'y vérifier la présence éventuelle d'enfants ;
- Assurer la réinsertion des enfants sortis des forces armées et de sécurité ;
- Obtenir l'adhésion des groupes armés non-étatiques aux principes du Plan d'Action ;
- Enquêter promptement sur toute allégation de recrutement ou de violences sexuelles à l'encontre des enfants afin de poursuivre en justice les auteurs présumés de ces actes ;
- Soutenir la mise en œuvre des décisions de justice portant sur les réparations pour les enfants victimes de violations et les communautés affectées.

Suite à la signature du plan, la Représentante Spéciale du Secrétaire Général pour les Enfants et les Conflits Armés a déclaré que celui-ci devrait contribuer « à la professionnalisation des forces de sécurité congolaises en assurant le respect des droits de l'enfant ».

Reste à vérifier que ce plan sera mis en œuvre effectivement. On connaît le peu de pouvoir réel du gouvernement central de RDC sur ses forces armées, les FARDC. Sans compter sur le recrutement d'enfants fait par les diverses milices : le M23 de Laurent N'kunda, les milices d'autodéfense Mai Mai, les FDLR et les autres à venir.

Source : *Children Soldiers International* : <http://www.child-soldiers.org/francais.php>
Résumé de Philippe Brizemur, Commission Enfants.

RDC : reprise du recrutement des enfants soldats dans l'Est



D'après des Ong et selon l'IRIN (service du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations unies), des milliers d'enfants et de jeunes hommes fuient les régions contrôlées par les rebelles du M23, dans la province du Nord Kivu, pour échapper au recrutement imposé par les insurgés.

Le M23 est constitué de soldats des milices qui avaient été intégrés dans les forces de l'armée de RDC (les FARDC). Ceux-ci ont quitté les FARDC en avril et se sont constitués en une milice nommée M23 qui opère dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. Ils y affrontent les forces gouvernementales. Ces combats ont déjà provoqué l'exode de près d'un demi-million de personnes.

Les milices Mai Mai participent aussi au conflit.

L'ONG «Vision du Monde», a souligné que près de 200 enfants ont été obligés de prendre part aux combats, et que la majorité des réfugiés dans les pays voisins, Rwanda et Ouganda étaient des enfants.

Le Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies a également rapporté que plus de 100 civils, pour la plupart des jeunes hommes âgés de 24 ans ou moins ont été enrôlés par le M23.

Des témoignages rapportés par l'IRIN parlent de recrutement d'enfants de 12 ans par le M23 en juillet.

Dans un communiqué, la MONUSCO (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC) fait état du recrutement de force de 26 enfants, des informations font penser que ce nombre est probablement plus important. Elle rapporte que depuis le début de l'année, 150 enfants ont été recrutés par les milices. Beaucoup de civils ont été contraints à porter des marchandises pillées, des munitions, du matériel sur de longues distances. Selon des témoignages, des civils ayant refusés d'être enrôlés ont été exécutés.

Le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RDC et chef de la MONUSCO, Roger Meece a déclaré dans un communiqué : « L'exploitation des enfants et jeunes dans le conflit armé créera des générations entraînées dans la violence, déchirant le tissu de la société congolaise ».

Pour en savoir plus :

<http://www.irinnews.org/fr/Report/96142/RDC-Des-enfants-et-des-jeunes-fuient-l-enr%C3%B4lement-du-M23>

Résumé de Philippe Brizemur, Commission Enfants.

250.000 enfants-soldats recensés dans le monde par l'UNICEF
40% des enfants-soldats sont des filles
10.000 combattants mineurs ont été libérés en 2011
95.000 enfants ont pu suivre des programmes de prise en charge et de réinsertion organisés par l'UNICEF depuis 2001

www.directmatin.fr, 14 novembre 2012

Témoignages

Des soldats israéliens témoignent des violences envers les enfants palestiniens

Avner est un homme de 27 ans au visage enfantin, avec des yeux très bleus, des cheveux blonds et des taches de rousseur. Entre 2004 et 2007, il a effectué son service militaire dans l'unité spéciale des parachutistes de l'armée israélienne, entre Naplouse et Jénine, en Cisjordanie.



Opération de maintien de l'ordre dans la bande de Gaza – Hazem Bader/AFP.

«Comme sergent, j'ai mené de nombreuses opérations dites «straw widow», qui consistent à prendre une maison palestinienne pour placer des tireurs d'élite ou des observateurs», raconte Avner. «J'ai réveillé des familles. On les regroupait dans une pièce. Je me rappelle d'un incident : un soldat pointait son arme sur un père et son fils qui essayaient de lui parler en arabe. Aucun d'entre nous ne comprenait. Le soldat s'est énervé. Le garçon voulait juste aller aux toilettes, et il a eu si peur qu'il s'est uriné dessus. «Avant mon service, j'ai travaillé avec des enfants et je me suis dit qu'il aurait pu être l'un d'eux».

L'ancien militaire termine aujourd'hui ses études dans le secteur social. «Avant de faire l'armée, je pensais que les Palestiniens étaient une entité ennemie, je n'avais pas imaginé que je serais confronté à des femmes, des enfants et des personnes âgées», poursuit-il. «Tshal

[Forces de défense d'Israël] traite de la même façon un enfant qui jette des pierres et un militant du Hamas».

Avner a décidé à la fin de son service de se tourner vers l'association Breaking the silence («Rompre le silence»), qui recueille les témoignages d'anciens soldats ayant servi dans les territoires occupés. L'Organisation non gouvernementale (ONG) a rassemblé les récits anonymes d'une trentaine de jeunes Israéliens passés sous les drapeaux entre 2005 et 2011, et confrontés à des violences commises sur des enfants palestiniens.

«Les militaires leur font peur»

«Il y a un grand malentendu sur la façon dont l'armée israélienne traite les enfants. De l'extérieur, on imagine qu'ils bénéficient d'un traitement spécial, or ce n'est pas le cas», justifie Yehuda Shaul, fondateur de l'ONG. «Nous sommes loin de la violence palestinienne des années d'Intifada, mais l'armée se comporte comme à cette époque-là : pour contrôler les Palestiniens contre leur volonté, les militaires leur font peur, et c'est devenu une routine».

«L'enfant juif est libre de faire ce qu'il veut»

David était affecté à Hébron. Il explique que les colons juifs de la ville lui ont donné du fil à retordre. «Il y avait cet enfant juif qui marchait le long de la route des Fidèles [réservée aux colons]. Un enfant arabe passe, l'enfant juif le frappe. Si l'enfant arabe avait répliqué, j'aurais dû l'attraper et le gifler. L'enfant juif est libre de faire ce qu'il veut».

Daniel a lui aussi servi à Hébron. Il circulait en Jeep avec le commandant de la compagnie lorsqu'à un point de contrôle, il aperçoit trois adolescents palestiniens qui refusent de passer sous la machine à rayons X. Le commandant coince un des garçons dans une ruelle, lui cogne la tête contre le mur et le frappe violemment. «Dans la voiture, je me disais : je m'attends à une situation comme celle-là depuis que je suis enrôlé, j'ai rejoint l'armée pour

empêcher ce genre de comportement, et je suis là, à ne rien faire (...) parce que j'ai vraiment peur de ce commandant».

En 2008, à Ramallah, un sergent de la brigade Kfir (infanterie) participe à une embuscade tendue à des jeunes Palestiniens du camp de réfugiés de Jelazoun, en Cisjordanie. Ces adolescents prennent régulièrement pour cible la colonie de Beit El, à quelques centaines de mètres de là, en jetant des cocktails Molotov sans jamais atteindre les habitations. «Un de mes amis était installé à Beit El, en position de tireur embusqué, se souvient le sergent. Un gamin a balancé un cocktail Molotov. Mon ami a tiré». L'enfant est mort.

Les soldats qui rompent le silence «réalisent après coup ce qu'ils ont fait, ce à quoi ils ont participé, et ils veulent le faire savoir», note Yehuda Shaul. En révélant leur vision de l'occupation, sans clémence, à l'égard des enfants, Breaking the silence espère interpeller la société israélienne.

«Le Monde», 21 août 2012, mise à jour le 27 août 2012 par Véronique Falez (Jérusalem, correspondance).

Le cauchemar des mariages forcés de fillettes

**«Les hommes âgés
qui épousent des
fillettes s'engagent à
ne jamais les toucher.
Mais ils ne tiennent
jamais leur
promesse».**

La photographe Stéphanie Sinclair, déjà Visa d'or, a exposé à Perpignan neuf années de son travail consacré au calvaire des «femmes-enfants».

En travaillant sur cet autre type de violence, l'auto-mutilation des femmes afghanes, j'ai découvert l'ampleur du mariage des enfants. C'était en 2003, j'étais en Afghanistan où l'on m'avait signalé une série d'immolations par le feu de très jeunes femmes. L'une avait tenté de se suicider parce que, ayant cassé par mégarde la télé du foyer, elle craignait les foudres de son époux ; l'autre, parce qu'elle avait été admonestée par sa belle-famille à cause d'un thé pas assez chaud... J'ai peu à peu compris que, dans presque tous les cas, il s'agissait de personnes qui avaient été mariées très tôt, parfois à 9 ans. J'ai également découvert qu'au lieu de se transformer en torche vivante, d'autres femmes-enfants choisissaient de fuir leurs familles et leurs villages.

A Hérat, dans un foyer pour épouses en rupture, j'ai rencontré Meijgon, une gamine vendue en mariage à 11 ans par son père, un drogué qui avait besoin d'argent. Son époux l'a aussitôt violée, elle s'est échappée peu après. Quand elle m'a dit que de toute sa vie elle n'avait «jamais connu l'amour ou la tendresse», j'ai su que j'allais me dédier à cet odieux fait de société. Ça fait neuf ans que je m'y consacre. Et j'y suis de plus en plus engagée. J'espère que mes images contribueront à changer les choses.

Ces mariages d'enfants font partie de tout un système d'échanges très compliqué. En plus, on n'arrache pas comme ça une gamine à son environnement. J'essaie de comprendre. La soumission pluriséculaire aux hommes. La précarité de la vie. En Afghanistan, une mère, qui abandonnait sa fille de 8 ans, m'a expliqué que c'était pour pouvoir nourrir ses autres enfants. [La dot versée par la famille du futur époux est, outre son importance économique, un élément de régulation sociale primordial dans les sociétés traditionnelles.] Elles savent, d'instinct, que ce qu'elles font est «mal». D'un côté, elles sont conscientes de la douleur qu'elles infligent à leurs filles ; de l'autre, elles se rassurent en se disant qu'elles leur offrent la sécurité. Les parents cherchent évidemment le meilleur parti pour leur progéniture. Les cas comme celui du junkie, qui vend son enfant contre du cash pour se payer de l'héro, sont exceptionnels. En revanche, les gens m'ont souvent donné des âges fantaisistes pour les petites fiancées, n'hésitant pas à les vieillir de quelques années. D'une certaine façon, ils ont honte de cette coutume.

Pression du monde ancestral

Un exemple. Il y a quelques années, j'ai rencontré un jeune prêtre éthiopien d'une vingtaine d'années qui venait de se marier avec une enfant de 11 ans. Accroché à une interprétation radicale des textes sacrés, il avait voulu absolument épouser une vierge. Ce n'était pas pour autant un esclavagiste. Enceinte, sa femme poursuivait ses études à l'école locale. Je les ai revus récemment. Elle a un charmant bébé de 1 an, mais elle ne suit plus de cours. Pas compatible avec les tâches ménagères et la dévotion absolue due au seigneur et maître. Ce n'est pas son mari qui l'a contrainte, mais les conventions, le poids des autres. En même temps, c'est indéniable, cette pratique suscite de plus en plus d'interrogations, de doutes. Et de révoltes. Mais la route sera longue.

Tout dépend des cultures. En Inde comme au Népal, dans la zone d'influence hindouiste, ce sont pour l'essentiel des mariages entre très jeunes gens. La mariée peut rester chez ses parents comme partir vivre dans la famille de son époux, mineur comme elle. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra attendre la cérémonie de la «gauna», le rite de passage lié à la puberté, avant que l'union puisse être consommée. Au Yémen, c'est différent. Les fillettes peuvent être offertes à des hommes nettement plus âgés. En principe, ils s'engagent à ne pas toucher leur nouvelle épouse jusqu'à ce qu'elle soit pubère. Mais, dans la réalité, poussés par leurs pulsions, ils ne tiennent pas leurs promesses. Ces relations

sexuelles entre hommes mûrs et fillettes peuvent avoir des conséquences sanitaires dramatiques pour ces dernières.

Dans la plupart des pays concernés, qu'ils soient musulmans, chrétiens, hindouistes, des lois interdisent sans ambiguïté ces mariages de mineurs. Que fait la police ?

Ce qu'elle peut. En Inde, de plus en plus de ces cérémonies se passent la nuit, à l'écart des villages, afin que personne ne soit au courant et n'en dénonce les participants. En outre, les policiers appartiennent souvent à la même culture. Dans leur propre famille, on marie également des enfants. Ce n'est pas facile pour eux d'intervenir.

En Afghanistan, j'ai rencontré une personne exceptionnelle, Malai Kakar, une policière en charge de ce problème. C'était une Afghane moderne. Elle avait tout compris de l'enjeu de ce combat. Arracher les filles à leur horrible destin et ménager l'honneur de leurs familles. Elle a été abattue par les talibans il y a deux ans.

L'Onu a décidé que le 11 octobre, à partir de cette année, serait la journée internationale de la fille (voir page 18).

«Paris-Match», Stéphanie Sinclair, 1^{er} septembre 2012.

Un projet pilote pour des jeunes délinquants récidivistes

«Après plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la protection de la jeunesse, où j'ai toujours combiné la recherche scientifique avec ma pratique clinique, je me suis de plus en plus concentré sur le noyau dur de jeunes délinquants. Actuellement, je dirige un projet pilote dans la ville de Roermond aux Pays-Bas. Cette ville se situe dans une région où il y a beaucoup de trafic de drogue, ce qui va de pair avec un taux élevé de criminalité. Presque tous les jeunes que nous avons en traitement sont des jeunes immigrés, surtout du Maroc et de la Turquie.



Le maire de Roermond a fait appel à mon expertise pour diminuer la criminalité dans cette ville, où le taux de criminalité était l'un des plus élevés de Hollande. Je lui ai proposé de donner la priorité aux jeunes récidivistes âgés entre 15 et 23 ans, car ce groupe est responsable de plus de 60 % des

actes criminels et de presque tous les actes violents. Dans une de nos recherches, nous avons suivi 15 jeunes récidivistes. L'ensemble de ces jeunes avait commis 30 délits, dont 9 délits graves et violents, pendant une période de six mois avant le début de notre intervention. Nous avons réévalué leur conduite criminelle pendant une même période douze mois après la fin de l'intervention: ce groupe n'avait alors commis que 9 délits et 0 délit violent.

Une donnée importante de notre stratégie est que, même dans les grandes villes, le nombre de jeunes délinquants qui forment le noyau dur est relativement limité et ils sont bien connus par les agents du quartier, par les enseignants et par les services d'aide sociaux et de la protection de la jeunesse. Ces jeunes ne sont absolument pas motivés, leur carrière scolaire a échoué, ils n'ont pas de travail, leur perspective pour l'avenir est désastreuse, ils n'ont rien à perdre. Ils nous haïssent. Ils haïssent le monde entier. Les seuls hommes avec qui ils se sentent à l'aise sont les autres criminels de leur quartier.

Pendant les périodes de détention ils ont noué des amitiés pour la vie. Autant de raisons pour dire que nous sommes impuissants. Les résultats de toutes les interventions traditionnelles sont quasi nuls. La récidive après la détention se situe partout dans le monde entre 65 et 90 %. Que faire avec ces jeunes ?

Nous n'avons pas inventé une thérapie miracle. Si j'ose dire, nous n'avons pas une méthode d'intervention préétablie et descriptible. Notre approche est «casuistique», c'est-à-dire que pour chaque jeune et pour chaque famille nous construisons une théorie psychologique spécifique et nous inventons une thérapie nouvelle sur la base de nos propres observations uniquement. Nous allons voir ces jeunes chez eux, nous contactons des membres de leur famille, leurs enseignants, des employeurs dans le quartier, des éducateurs de rue, des moniteurs de sport et d'autres gens du quartier qui pourraient aider ces jeunes à s'intégrer. L'intervenant est pour le jeune un ambassadeur qui fait tout pour l'aider à prévenir de nouveaux échecs. Si nécessaire, il lui donne des leçons particulières pour l'aider à avoir de meilleurs résultats à l'école ou il lui cherche un travail d'appoint chez des employeurs qui veulent faire quelques choses pour ces adolescents à risque. Quand un conflit émerge, l'intervenant est toujours là pour se poser immédiatement en médiateur. Ainsi se crée spontanément ce que nous appelons «un réseau de solidarité» autour du jeune et de sa famille. Ce réseau de professionnels, de fonctionnaires, de volontaires collaborent avec l'intervenant pour améliorer la situation socio-psychologique du jeune.

Le dévouement de l'intervenant est inconditionnel. Il reste toujours positif et il est prêt à recommencer chaque jour avec la même ardeur, même dans le cas où le jeune n'était pas au rendez-vous pour la énième fois. Il cherche jusqu'à ce qu'il ait retrouvé le jeune ou les gens qui sont en contact avec lui.

Notre intervention n'exclut pas une approche sévère de la part de la justice. La police et les juges ont la tâche de protéger la société et de mettre en prison les jeunes qui sont un danger pour les autres. Mais dès qu'ils sont libres, alors c'est notre tâche de leur offrir un environnement où le risque de récidive sera réduit. Nous avons de bons rapports avec la police car chacun connaît son rôle particulier. Ils savent que nous sommes les seuls qui veulent encore s'occuper de ces jeunes. Ils savent aussi que les mesures disciplinaires doivent toujours être combinées avec des interventions éducatives pour éviter que le jeune devienne de plus en plus amer et dangereux.

La qualité de la relation entre l'intervenant et les jeunes ou ses parents semble plus importante que quelconque technique thérapeutique. C'est pour cette raison que j'ai insisté ci-dessus sur un dévouement inconditionnel et un engagement positif et soutenu de la part des intervenants.

Il va de soi qu'une telle intervention a un prix. Mais c'est seulement au début qu'il faut un investissement relativement important. Après 18 mois environ, un réseau de solidarité émerge. Si on réussit à créer un réseau de solidarité, ce réseau aura une influence préventive et curative généralisée sur toute la population des enfants et des adolescents à risque dans le quartier. Les citoyens prendront eux-mêmes leur responsabilité vis-à-vis des familles en détresse et des jeunes à risque. L'intervenant ou l'aide social devient un médiateur infatigable qui mobilise les citoyens du quartier et les fonctionnaires de divers services pour prendre leur responsabilité vis-à-vis des jeunes et des familles qui auparavant vivaient en marge de notre société».

Juliaan Van Acker, professeur émérite en sciences orthopédagogiques, il dirige actuellement un projet pour jeunes délinquants récidivistes. Site internet: www.ministrando.org

*Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société
Nouvelle série, n°68 (18 septembre 2012) par Laurent Mucchielli.*

Une vie de famille après la violence et l'exil ?

L'équipe du Centre Primo Levi, qui recueille des familles fuyant leur pays, témoigne :

«Tant de nos patients ont été obligés de quitter leur pays en laissant tout derrière eux, leur famille, leurs enfants... Et pourtant, certains réussissent à partir en famille. Mais comment construire une vie de famille après la torture et la violence ?

Les 46 familles, avec enfants, suivies au Centre Primo Levi (venues du monde entier : Géorgie, Tchétchénie, Sri Lanka, Colombie...) font face à d'innombrables difficultés :

- Vivre en permanence avec le souvenir d'actes horribles subis devant les enfants.
- Survivre à 4 ou 5 dans une minuscule chambre d'hôtel insalubre.
- Changer d'hébergement toutes les semaines.
- Scolariser les enfants dans un pays dont on ne parle pas la langue.
- Chercher un équilibre, une relation d'amour et d'autorité entre parents et enfants, après le choc de la violence et malgré la misère ici en France...

Le suivi de ces familles suppose, pour l'équipe du Centre Primo Levi, des trésors d'organisation et de polyvalence !

Les membres de la famille doivent pouvoir être reçus en même temps (pour leur éviter d'inutiles trajets) par des psychologues différents, avec des interprètes différents.

Lorsque la famille entière est reçue par un clinicien (psychologue, assistant social, juriste), il faut de la place, un bureau plus grand, parfois calmer un bébé qui pleure...

Toujours penser à prévenir la halte-garderie du quartier (qui nous garde deux places) que des enfants lui seront amenés pendant la consultation d'une maman...

Toutes ces difficultés n'entament pas notre détermination, tant nous sommes impressionnés par ces personnes, leur force, leur courage, leur espoir d'une vie meilleure... ».

Toute l'équipe du Centre Primo Levi.

Primo Levi en 2012

Le centre de soins Primo Levi a déjà reçu 317 patients et délivré près de 4.500 consultations au début novembre. Parmi eux, 66 nouveaux patients qui ont fui la terreur et les dictatures. Signe particulier : depuis ces pays, nombreux sont ceux qui parviennent à fuir en famille.

Le centre de formation note également le succès de ses soirées thématiques, notamment les séminaires consacrés à l'angoisse, dans la clinique des enfants et des adolescents.

Centre Primo Levi – «Vivre après la torture», 12 novembre 2012.



Papa, maman, trois enfants :
dessin d'un petit patient qui a
retrouvé sa famille

Livre enquête

Libye : un livre-enquête sur Mouammar Kadhafi, le violeur de filles



Lycéennes, soldats, femmes de ministres... Les victimes seraient des centaines. Le régime libyen était organisé pour satisfaire les pulsions du «Guide», révèle «**Les proies**», un livre-enquête d'Annick Cojean.

Mouammar Kadhafi avait mis en place un système de sélection de filles à violer. C'est une phrase glaçante, qui résume le long règne de Kadhafi. Elle a été lâchée à Annick Cojean par l'un des plus proches collaborateurs du «Guide» de la Libye : «Il ne pensait sérieusement qu'à ça. Il gouvernait, humiliait, asservissait et sanctionnait par le sexe». «Les proies», livre enquête que la journaliste du Monde a publié en septembre, en fait la démonstration effarante. Elle révèle, témoignages à l'appui, que le colonel n'était pas

seulement le «séducteur compulsif» décrit jusque-là dans les médias, mais un violeur en série.

Mouammar Kadhafi avait mis son administration en coupe réglée pour assouvir ses pulsions, quatre fois par jour. Les victimes, femmes ou hommes, se comptent en «plusieurs centaines», affirme Annick Cojean, 55 ans, titulaire du prix Albert Londres.

L'une des victimes de Kadhafi est nommée Soraya, dans le livre. L'auteure l'a rencontrée en Libye, fin octobre 2011, juste après la mort du dictateur. Soraya avait 15 ans, en 2004, quand il a visité son école, à Syrte. Elle était fière de faire partie du groupe de jolies lycéennes choisies pour remettre des fleurs au Guide de la révolution. Il l'a récompensée en posant une main sur sa tête. Dans l'entourage de Kadhafi, on appelait ce geste «la touche magique».

Le lendemain, trois femmes passaient chercher l'adolescente dans le salon de coiffure de sa mère. Kadhafi l'a violée trois jours plus tard, après que le test sanguin pratiqué par ses infirmières ukrainiennes eut prouvé que l'adolescente était «saine» (Kadhafi avait peur du Sida). Soraya va passer plusieurs années enfermée dans les sous-sols de Bab al-Azizia, le palais de Tripoli, avec une vingtaine d'autres. L'effectif tournait. L'appel tombait régulièrement : «Le maître te demande...». Un maître violent, vulgaire, constamment sous substance : cocaïne, whisky, Viagra.

Les Amazones ? «Du décorum»

Le recrutement des victimes avait lieu dans les «comités révolutionnaires», les facultés, les salons de beauté et dans cette fameuse académie militaire pour femmes qui valait à Kadhafi sa réputation de «féministe». Il les a tellement exhibées en voyage, ses Amazones, gardes du corps en uniforme... Une femme officier témoigne, dégoûtée : «Kadhafi s'y servait à sa guise». C'était «un simple décorum». Les vrais gardes étaient en coulisse, «des hommes de Syrte, sa ville natale».

«Tous les responsables connaissaient sa méthode. Certains l'utilisaient, personne ne pouvait parler. Même encore aujourd'hui, s'indigne Annick Cojean. Le viol reste un tabou extraordinaire en Libye. Parce que la honte rejaille sur les victimes et leur entourage : les pères, frères, maris sont considérés comme des sous-hommes s'ils n'ont pu laver ce crime dans le sang».

Une vidéo d'avertissement circulait chez les gardes de Kadhafi, montrant l'un d'eux écartelé entre deux voitures : il avait hurlé parce que le maître avait «visité» sa femme. Le viol était une «arme politique», explique encore l'avocat Mohammed al-Alagi, actuel président du Conseil suprême des libertés publiques, un des rares leaders de la nouvelle Libye démocratique à aborder le sujet.

Le dictateur mégalomane, qui régna quarante-deux ans sur le pays et sur ses riches ressources pétrolières, abusait aussi, d'après François Chrétien, de certains ministres, de leurs femmes, de filles de généraux, d'épouses de diplomates étrangers, de stars... Parfois par la force, parfois en distribuant des valises de billets. Le fils de bédouin pauvre y voyait une façon d'humilier à jamais toutes les têtes susceptibles de dépasser.

«Arme politique», le viol est devenu une «arme de guerre» contre la rébellion. Dans les caches des milices pro-Kadhafi, à Benghazi, Misrata ou Zouara, on a retrouvé des centaines de boîtes de viagra. L'ordre venait d'en haut.

La Cour pénale internationale a ouvert une enquête sur ces crimes de guerre. Mais elle se heurte à ce tabou du viol dans une société puritaine et traditionaliste, qui transforme les victimes en coupables.

D'après François Chrétien, «Ouest France», 8 septembre 2012.

«Les proies, dans le harem de Kadhafi», Annick Cojean, Grasset, 19 €, 324 pages.

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE – FRANCE

La situation des enfants des familles migrantes

Communiqué de l'association Défense des Enfants International – France (DEI-France)

Dans un communiqué du 20 septembre, DEI France exprime sa très vive inquiétude sur la situation des enfants de familles migrantes, notamment de la minorité Rom lors de l'évacuation des terrains qu'ils occupent et la destruction des bidonvilles où ils ont trouvé refuge.

L'association de défense des droits de l'enfant dénonce l'absence d'accompagnement des familles, en particulier des parents de jeunes enfants, le climat de peur institué par la succession des annonces de destruction de campements et la destruction des effets personnels. Elle rappelle que les «départs volontaires» à répétition renforcent le nomadisme et la précarité de ces familles en faisant vivre les enfants dans un sentiment d'insécurité perpétuel qui parvient à empêcher et contrecarrer tout projet éducatif.

«DEI France réaffirme que ces pratiques, même quand elles prennent prétexte de la sécurité ou de l'hygiène, contribuent à bafouer les droits les plus élémentaires des enfants» et rappelle les articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) faisant obligation aux pouvoirs publics.

A lire sur le site de DEI : <http://www.dei-france.net/spip.php?article63>

Les enfants étrangers non accompagnés encore et toujours....

Le rapport de France Terre d'Asile pour le compte de l'UE met en évidence, selon Jean-Pierre Rosenczweig, président du Tribunal pour enfants de Bobigny, que les politiques des 27 sont disparates et souvent contestables à l'égard des jeunes étrangers non accompagnés qui demandent protection et sont a priori considérés comme suspects de venir s'installer alors que l'emploi est devenu rare.

Il constate : - une réticence à admettre la minorité.

- qu'ils sont traités comme des adultes et sont étrangers avant d'être enfants.
- que la preuve des persécutions n'est pas communément retenue.

La France dispose comme les autres pays d'une marge de progression notamment si l'on disposait de plus de places d'accueil où ces jeunes pourraient se poser en sécurité le temps que leur itinéraire et leur histoire soient reconstitués.

Des mesures nouvelles s'imposent pour les enfants demandeurs d'asile aussi bien que pour les jeunes qui ne jouent pas cette carte. Moins de 10% sur les 5 à 6.000 qui arrivent chaque année sollicitent l'asile. Tous savent qu'ils ne seront pas expulsables s'ils échappent au refoulement en zone d'attente et que l'Aide Sociale à l'Enfance peut les prendre en charge s'ils sont en danger. Avec le conflit qui a opposé l'Etat au Conseil Général de Seine-Saint-Denis, des jeunes ne sont pris en charge par personne et sont à la porte du dispositif de protection de l'enfance.

«La puissance publique a délégué à des associations le pouvoir de décider qui est majeur ou mineur !» «Les jeunes personnes refoulées du dispositif en violation des droits humains ne sont pas informés... sur leurs droits.. »

Les services sociaux départementaux jouent souvent la montre et refusent les contrats jeunes majeurs. L'Etat et les conseils généraux ne se sont toujours pas mis autour d'une table alors que le problème peut être résolu si l'on considère :

- que l'Etat comme les conseils généraux ont des responsabilités à leur égard.
- qu'ils ont vocation à rester en France où «ils jouent la carte de leur vie».
- qu'ils sont une chance pour la France et aspirent à étudier et pouvoir travailler.

« Soyons lucides, soyons cyniques, soyons réalistes et sortons de cet entre-deux glauque... Il faut un pilote ministériel pour relancer l'intégration quand aujourd'hui nous alimentons des hors-la-loi ! »

*Résumé de Jean-Pierre Lazarus,
d'après le Blog de Jean-Pierre Rosenczweig, 17 septembre 2012.*

Une passerelle vers une nouvelle vie : le Hameau du Bouvray en Val-de-Marne

Alors que la France a été remise sous surveillance sur les conditions de traitement des Roms, la Commission Européenne et l'Open Society Institute ont remis les 11 et 12



représentant 77 personnes venues de deux anciens bidonvilles insalubres de Villeneuve le Roi et d'Orly.



L'objectif principal est, sur une période de 3 à 5 ans, d'élaborer des projets de vie en vue de rendre ces familles plus autonomes. L'hébergement constitue un espace transitoire pour amorcer une solution pérenne. Les familles accueillies répondent à plusieurs obligations : présence en permanence sur les campements, être volontaire, accepter les objectifs du projet de scolarisation des enfants et d'inscriptions dans un projet d'insertion sociale et professionnelle pour les adultes. Elles signent un contrat d'accompagnement social individualisé et une convention d'occupation à leur arrivée et une contribution leur est demandée de 30€/mois, pour les sans ressources (1€/jour) et 15% de leurs revenus pour celles disposant de ressources. Une petite quarantaine d'enfants sont scolarisés depuis la rentrée 2011/2012 en maternelle ou en primaire. Cinq adolescents sont aussi scolarisés au collège. La domiciliation est réalisée et le parcours de santé mis en place, l'apprentissage du français commence mais l'incertitude porte sur la régularisation pour le travail ...

Bravo ! Un projet innovant.... dont on a hâte de mesurer l'efficacité et l'impact.

«Le Parisien-94», 25 septembre 2012 et site Val info 94, 15 octobre 2012.

Le niveau de vie a baissé en France, sauf pour les plus aisés



En 2010, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian s'élève à 19.270 euros annuels, soit une diminution en euros constants de 0,5 % par rapport à 2009. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10.430 euros ; celui des 10 % les plus aisés est d'au moins 36.270 euros, soit 3,5 fois plus. Le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories de population sauf pour les plus aisés. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 964 euros mensuels en 2010. La pauvreté continue de progresser. Elle concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009.

Cette progression affecte davantage les enfants : le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point. La non-reconduction de mesures d'aides ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010, expliquent pour partie que cette population soit plus affectée.

Carine Burricand, Cédric Houdré, Eric Seguin, division Revenus et patrimoine des ménages, Insee, 7 septembre 2012.

Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société Nouvelle série, n°68 (18 septembre 2012) par Laurent Mucchielli

Les travailleurs sociaux sont-ils assez contrôlés ?

«C'est ahurissant !» Avocate de l'association «Innocence en danger», Clémence Witt ne s'est pas remise de l'affaire Marina. En juin, les parents de cette fillette ont été condamnés à trente ans de prison pour l'avoir maltraitée pendant six ans avant de cacher son corps dans un bac rempli de béton. Estimant que les parents n'étaient pas «les seuls responsables», Innocence en danger a assigné l'Etat, pour «faute lourde». Elle réclame également l'ouverture d'une mission parlementaire sur l'aide sociale à l'enfance. «Le cas de Marina a été signalé au Conseil général de la Sarthe au printemps 2009, justifie

Clémence Witt. Les travailleurs sociaux n'ont rien remarqué d'anormal. Trois mois après, Marina était morte. C'est bien qu'il y a un problème»...

Pour aboutir à cette conclusion, l'avocate a reçu le soutien de «l'Association d'entraide des usagers de l'administration» (Adua). Cette association s'est penchée sur le cas des psychologues et assistants sociaux oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. «On a découvert que la plupart d'entre eux n'étaient pas en règle», lâche Laurence Brunet, déléguée de l'Adua. A commencer par les huit professionnels qui ont examiné l'affaire Marina»...

Le fameux fichier Adeli

Une fois diplômés, les travailleurs sociaux ont en effet l'obligation de s'enregistrer auprès du ministère de la Santé. «On réclame les originaux de leurs diplômes et on vérifie leurs compétences, explique Bertrand Dassé, responsable de ce dossier pour le ministère. Si tout est en règle, on les inscrit sur le répertoire officiel Adeli». Mais en enquêtant dans 32 départements, l'Adua a découvert que 5.564 travailleurs sociaux exerçaient sans être inscrits dans ce fichier. Autrement dit que personne n'avait jamais vérifié leurs compétences. «Certains n'ont pas les bons diplômes, mais on ne peut pas mettre un inspecteur derrière chaque professionnel», conclut Bertrand Dassé.

http://pdf.20mn.fr/2012/quotidien/20121010_PAR.pdf, d'après Vincent Vantighem.

Le centre éducatif fermé de Savigny, exemple terni



Photo Vincent N'Guyen/Riva Press.

Lors de l'ouverture du centre éducatif fermé (CEF) de Savigny-sur-Orge, géré par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), il y a cinq ans, le gouvernement de N. Sarkozy vendait le modèle comme un palliatif imparable à la délinquance des mineurs récidivistes. Les CEF, disait l'UMP, «c'est un taux d'encadrement des 16-18 ans bien supérieur aux autres structures de placement». Et on allait voir ce qu'on allait voir. Pour un coût journalier par personne de 500 à 700 euros (contre 400 euros en moyenne dans un établissement classique), Savigny-sur-Orge proposait 17 éducateurs, 1 psychologue, 2 cuisiniers, des professeurs de sport et d'enseignement général.

Mais aujourd'hui, la réalité est bien plus cahoteuse. En témoigne l'état des lieux dressé en avril par la nouvelle directrice, Malika

Bendris. «Depuis mon arrivée, écrit-elle, j'ai pu constater un grand nombre de dysfonctionnements pouvant mettre en péril la prise en charge des mineurs.» Elle détaille : «J'ai noté la désorganisation totale et l'envahissement par les mineurs de l'ensemble des locaux de la structure. On les retrouve régulièrement dans des espaces administratifs, sans la présence d'un adulte, où sont rangés les dossiers décrivant les affaires qui justifient les placements. Ces informations viennent à la connaissance du groupe et y déclenchent des victimisations de jeunes perçus par les autres comme "pointeurs"», comme on désigne en prison les auteurs de délits sexuels, souvent maltraités. Autres griefs : «Les mineurs volent le téléphone de service, les clés des locaux ou celles des véhicules, "pour jouer" [...]. Les fugues et les incidents à l'interne se multiplient. Les problèmes de cannabis et d'alcool sont récurrents, d'ailleurs les mineurs confectionnent leur joint sous les yeux indifférents de certains éducateurs. Ils fument à n'importe quel endroit de l'établissement».

Ce récit n'étonne pas Alain Dru, de la CGT PJJ : «Dans un CEF, la frontalité est totale entre la direction, les éducateurs et les jeunes. Au final, personne n'y gagne, et surtout pas les ados qui morflent et aggravent leurs cas au lieu de s'en sortir. C'est quand même très embêtant pour un lieu chargé de faire de la réinsertion». Carlos Lopez, du SNPES, autre syndicat d'encadrants, confirme : «Le système CEF est intenable car il est calibré pour ne faire que de l'éducation sous contrainte. Résultat, tout le monde se fait la guerre et y laisse des plumes. Comme la prison, le CEF génère ses propres règles et sa propre violence. Souvent, les jeunes issus des quartiers recomposent à l'intérieur les rivalités territoriales qui existent à l'extérieur».

Deux-tiers des éducateurs, harassés par le face-à-face permanent, sont arrêtés, «en dispo», ou en formation.

En mai, deux éducatrices cosignaient une lettre poignante : «Nous sommes au bout du rouleau nerveusement, nous ne sommes plus en mesure de pouvoir assurer sereinement notre travail dans un tel climat de tension. Les idées noires nous gagnent, nous pourrions même envisager une finalité regrettable ; en dépit de nos consultations régulières chez un médecin psychiatre, nous assurons difficilement notre mission».

Savigny n'a rien d'une exception. Le CEF de Montfavet (Vaucluse) a été fermé temporairement en avril, après des problèmes d'effectif et de dégradations. Un autre, à

Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), a été saccagé fin mai par ses pensionnaires. Le procureur de Melun, Bruno Dalles, avait alors estimé les dégâts à 25.000 euros. Une addition humaine et financière trop onéreuse pour Carlos Lopez : «Il est grand temps que la chancellerie prenne ses responsabilités. La casse est déjà trop importante. Le développement des CEF s'est fait, de surcroît, au détriment d'autres formes de prises en charge qui fonctionnaient plutôt bien. C'est toute la question de la prise en charge des mineurs délinquants qu'il faut remettre à plat».

D'après Willy Le Devin, «Libération», 6 août 2012.

Première journée internationale de la fille : «Ma vie, mes droits, fini le mariage forcé»

Le 11 octobre a marqué la première journée internationale de la fille, événement décidé le 19 décembre 2011 par l'Assemblée générale des Nations unies, afin de faire respecter les droits fondamentaux des filles et lutter contre toutes les injustices, discriminations et violences auxquelles elles doivent faire face à travers le monde.

Pour cette première journée le thème retenu était «Ma vie, mes droits, fini le mariage forcé» qui concerne chaque année près de dix millions d'adolescentes, parfois dès l'âge de 8 ans avec pour conséquences des grossesses précoces non désirées et une forte mortalité mère/enfant. Il représente une forme d'«esclavage» des temps modernes estime l'ONU qui a demandé aux Etats de relever l'âge du mariage à 18 ans et de «criminaliser» le mariage forcé (l'Inde est particulièrement visée avec 40% des mariages d'enfants dans le monde). Pour le Journal The Guardian si l'on veut mettre fin à ce fléau, il convient en plus du relèvement de l'âge du mariage, de faire évoluer parallèlement l'éducation des garçons.

On compte dans le monde trente-neuf millions de filles âgées de 11 à 15 ans qui n'ont pas accès à l'éducation, selon le rapport 2012 de l'ONG internationale PLAN. «Cela m'insupporte qu'une petite fille de 11 ans qui ne sait ni lire ni écrire soit déjà prédestinée à être la femme de...», estime Laura Flessel, escrimeuse et marraine de PLAN France.

A Paris une fresque géante de 10 mètres de long représentant des jeunes filles contraintes de travailler au lieu d'aller à l'école a été déployée sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville lors de cette journée.

Les gouvernements et la population sont invités à une prise de conscience pour lever les obstacles à la scolarisation et améliorer l'accès à une éducation sans disparité qui est la meilleure arme contre ce fléau.

Résumé de Jean-Pierre Lazarus Le Monde.fr, 12 octobre 2012.

Donnons aux jeunes la maîtrise de leur vie numérique !

A l'occasion de la journée internationale de l'enfant, le Défenseur des droits et la Défenseuse des enfants remettaient au Président de la République et aux Présidents de l'Assemblée et du Sénat un rapport thématique consacré aux droits de l'enfant intitulé «Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique».

Ce rapport 2012 analyse les relations des enfants et des adolescents avec leur ordinateur, leur téléphone portable, leur console de jeux ou leur tablette numérique.

Ce sont des outils éducatifs de connaissance qu'il faut savoir maîtriser et qui ne sont pas sans risques pour les jeunes. Ils évoluent plus vite que la société et le droit, dans un climat de concurrence commerciale acharnée entre constructeurs, opérateurs et net-entreprises, avec d'énormes enjeux financiers. D'où la nécessité de penser aux droits des enfants, sans pour autant diaboliser les écrans et leurs potentiels d'enrichissement social, éducatif et individuel : droit de protéger sa vie privée, droit à l'égalité de traitement fille/garçon, droit d'être protégé contre les violences (harcèlement, pornographie...)

Le rapport propose 10 recommandations pour mieux protéger les enfants avec principalement l'idée de faire reconnaître aux mineurs le droit à une protection renforcée de leur vie privée.

La Défenseuse recommande la mise en place d'un véritable mécanisme de «droit à l'oubli» qui permettrait «l'effacement des données à caractère personnel... lorsque la personne était enfant». Les textes actuels prévoient uniquement un droit d'accès et de rectification aux informations et pas de protection particulière pour les mineurs.

Cette mesure est également préconisée par la Commission Européenne qui, en janvier 2012, a rendu publique une proposition de règlement réformant le cadre des données personnelles avec plusieurs avancées dans le domaine de la protection des enfants mais les entreprises du web, pour la plupart américaines, voient d'un mauvais œil la mise en place d'un cadre juridique et, entre les différents pays européens, le droit à l'oubli ne fait pas l'unanimité.

Marie Derain préconise aussi un «droit au référencement» qui permettrait d'exiger des moteurs de recherche «la suppression du référencement des informations ayant déjà fait l'objet d'une demande de droit à l'oubli».

L'information, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques sont fortement encouragées.

La CNIL a mis en place un site dédié à l'usage des écrans par les jeunes, une application Iphone à destination des 6-14 ans en leur proposant de découvrir les règles de protection de la vie privée par quiz, conseils, dictionnaire d'internet... et en partenariat avec l'Education Nationale.

N° spécial de l'Actu (journal des 14-16 ans édité par Play Bac),

«10 conseils de la CNIL pour rester net sur le web»

Des fiches pédagogiques sont mises à disposition du corps enseignant sur le site : <http://www.jeunes.cnil.fr>

Résumé de Jean-Pierre Lazarus du Rapport 2012 : «Enfants et écrans : grandir dans le monde numérique».

Actualités

MONDE – MONDE – MONDE– MONDE– MONDE

Mineurs isolés en Europe : le grand désordre

Comme pour les adultes, les conflits entraînent chez les mineurs des vellétés de fuite de leur pays d'origine. Mais d'autres motifs sont à l'origine de ces départs : trafic d'enfants à des fins sexuelles, travail illégal, mutilation génitale des filles, violences et discriminations, envie de rejoindre des membres de sa famille déjà présents en Europe ou espoir de trouver une vie meilleure.

Les statistiques sont très compliquées à récolter - notamment en raison de la difficulté à donner un âge précis et fiable à certains jeunes migrants. La Suède, l'Allemagne, le Royaume-Uni sont les pays les plus demandés. Cela représente 4% de l'ensemble des demandes d'asile déposées dans le monde, et 74% d'entre elles ont été adressées aux pays européens.

Seul leur âge les place à part, pour le reste, les mineurs demandeurs d'asile doivent apporter, comme les adultes, les éléments justifiant leur situation conformément à la Convention de Genève de 1951. Ils doivent donc démontrer qu'ils sont victimes de persécutions par le passé «ou craignent avec raison d'être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques».

Mme Malmström, la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, a précisé que le jeune migrant non accompagné est âgé en général de 16-17 ans, c'est un jeune homme qui vient majoritairement d'Afghanistan, de Somalie ou de Guinée.

Quelques problèmes :

Des procédures peuvent dissuader les mineurs de demander l'asile: dans plusieurs pays, des pratiques informelles instaurées par les autorités découragent les postulants. Ainsi, en France, la difficulté à obtenir un formulaire de demande.

Le manque d'efficacité dans l'évaluation de l'âge des mineurs non accompagnés empêche de leur faire bénéficier de dispositions spécifiques

De nombreux pays n'informent pas suffisamment de leurs droits les mineurs qui arrivent à leurs frontières.

La question de la représentation légale pose aussi de nombreuses difficultés: certains Etats ont prévu l'accompagnement du mineur par un représentant spécialement prévu à cet effet (France, Luxembourg, Suède...), mais d'autres font appel à des représentants qui ne sont pas spécialement au fait de la procédure (Autriche, Belgique, Grèce...), ce qui crée des difficultés.

Le règlement Dublin II est appliqué aux mineurs par la plupart des Etats : cela signifie que si aucun membre de la famille du mineur qui dépose une demande d'asile ne vit dans le pays visé, le mineur est déplacé dans le pays de l'UE dans lequel ce mineur a effectué une première demande. Pas toujours évident : cas de la Grèce par exemple.

Dans l'attente d'une réponse à une demande d'asile, qui peut prendre plusieurs mois, la question de leur placement est très complexe. Familles, foyers, mais aussi détention dans certains pays puisque ces mineurs sont entrés illégalement sur le territoire.

Un point plus positif apparaît en bout de chaîne: il semble malgré tout que les demandes des enfants sont accueillies plus favorablement que celle des majeurs. C'est une reconnaissance tacite de leur fragilité et des persécutions spécifiques liées à leur condition de mineurs. En France, en 2010, le taux de réponses positives a été de 38,5% pour les enfants contre 27,5% pour les adultes. Au Portugal et en Slovaquie, la plupart des demandes sont acceptées.

Les demandes d'asile des mineurs sont globalement en baisse depuis 2004-2005, tant les démarches sont compliquées. Ainsi, en France, il y en a eu moins de 500 en 2011 contre environ 1.200 demandes en 2004...

*D'après Libération, à propos du rapport de France Terre d'asile, 17 septembre 2012.
<http://www.france-terre-asile.org/images/stories/mineurs-isoles-etranagers/mi-fr-consolide-web.pdf>*

Turquie : 31 enfants morts noyés



Soixante et un immigrants clandestins, dont 31 enfants, originaires de Palestine, d'Irak et de Syrie, ont péri, le 6 septembre 2012, dans le naufrage de leur embarcation au large des côtes de l'ouest de la Turquie, en face des côtes grecques, a rapporté l'agence de presse semi-officielle Anatolie.

Selon ce responsable de la région au large de laquelle le naufrage s'est produit, 46 passagers de l'embarcation ont été repêchés en mer. Parmi eux, le capitaine du navire et son second, tous les deux de nationalité turque, ont été placés en garde à vue. Selon les autorités, 102 personnes avaient pris place à bord de ce petit bateau de pêche d'à peine 20 m de long. Leur navire aurait heurté des rochers à seulement 100 m des côtes après avoir appareillé à l'aube depuis la petite localité turque d'Ahmetbeyli, a précisé l'agence Anatolie.

Les premiers témoignages des rescapés du naufrage indiquent que les clandestins devaient rallier le territoire du Royaume-

Uni, a assuré de son côté la chaîne de télévision privée CNN-Türk. La Turquie accueille officiellement plus de 80 000 réfugiés syriens qui ont fui ces derniers mois les combats entre les troupes du régime de Bachar Al Assad et la rébellion. La Turquie est une route importante de l'émigration clandestine d'Asie vers l'Europe. Des immigrants clandestins venus d'Afrique et du Proche-Orient y sont régulièrement arrêtés. La Grèce voisine, membre de l'Union européenne, est l'une des destinations privilégiées de ces migrants et les naufrages d'embarcations de fortune les transportant sont courants. Le bilan de celui survenu le 6 septembre est toutefois l'un des plus lourds de ces dernières années.

«El Watan», Newsletter, 7 septembre 2012.

Roumanie : honteux mur anti-roms à Baia Mare

La ville de Baia Mare (140.000 habitants) au nord-ouest de la Roumanie, au pied des montagnes du Maramures, fut un centre minier important d'or, d'argent, de cuivre et de zinc qui ont fait sa richesse. Les mines ont fermé les unes après les autres...

«Il y a un an, le Maire a ordonné la construction d'un mur de deux mètres de haut devant deux bâtiments HLM habités par des centaines de familles roms dans le quartier d'Horea. Il s'agit selon lui de protéger les enfants de la route qui longe les habitations. Mais ce discours est loin de convaincre les ONG et une partie des habitants qui dénoncent le «mur de la honte» et la création d'un ghetto». La majorité des Roms n'ont pas d'emploi et très peu d'enfants sont scolarisés.

Déjà Amnesty International dénonçait le 14 juin 2012 la décision du Maire d'expulser des dizaines de familles roms du quartier de Craica pour les reloger dans une ancienne usine qui traitait auparavant des métaux lourds et des produits chimiques dangereux tels que l'acide sulfurique et l'acide acétique. Quelques jours après leur déménagement sur ce site, 23 personnes, dont 8 enfants, ont été hospitalisées pour des difficultés respiratoires.

En juillet 2011, Amnesty International et les associations Sanse Egale et Romani Criss dénonçaient «des initiatives discriminatoires qui ont pour effet de ghettoïser et d'humilier les Roms en leur infligeant un traitement dégradant».

Le Maire de la ville, soutenu dans l'ensemble par ses concitoyens, se défend de mener une politique discriminatoire et veut maintenant remplacer la vieille usine par un «business center» en déplaçant et isolant à nouveau cette population «indésirable» vers un hypothétique quartier excentré. Catalin Chereches le maire qui a été le plus jeune député de Roumanie, réélu avec 86% des suffrages, a une conception bien particulière de la politique : «J'ai été le maire le mieux élu du pays. Dans mon discours de victoire, j'ai dit que j'avais 2 millions d'euros en cash à disposition» !! Il considère que «d'ici à deux ans, Baia Mare sera un modèle pour l'Europe. Je veux qu'elle devienne la ville la plus propre de Roumanie».

Des initiatives qui appartiennent à une époque de ségrégation ethnique qu'on croyait révolue...

Résumé de Jean-Pierre Lazarus, Commission Enfants, «Libération», 22 novembre 2012.

Canada : Omar Kadr enfin dans les prisons canadiennes



Omar Kadr actuellement



Omar Kadr en 2002

Après dix ans passés dans les geôles de Guantanamo, Omar Kadr est enfin transféré au Canada.

Omar Kadr, citoyen canadien avait 15 ans lorsqu'il a été arrêté en Afghanistan en avril 2002, puis transféré en juillet de la même année à Guantanamo. Il était accusé d'avoir tué au combat un sous-officier américain. Il aurait dû être considéré comme enfant soldat, mais à aucun moment son âge n'a été pris en compte.

Amnesty a lancé une action en sa faveur en décembre 2007 pour demander au gouvernement canadien qu'il réclame son rapatriement, arguant de son âge et du fait qu'à cette date, d'autres mineurs avaient été déjà rapatriés vers leur pays d'origine. Le gouvernement canadien n'ayant rien fait, Amnesty est revenu à la charge en septembre 2010 à l'occasion d'un «procès» devant la commission militaire de Guantanamo. Le procureur militaire a mis 90 secondes pour décider que toutes déclarations faites par Omar Kadr lorsqu'il était détenu par l'armée américaine pouvaient être utilisées contre lui. Lorsqu'on connaît les méthodes de l'armée pour obtenir des informations, on pouvait craindre que certaines des déclarations d'Omar Kadr aient été obtenues sous la torture. Le procureur militaire a aussi récusé pour le jury toute personne ayant émis des préoccupations sur le respect des droits humains par l'institution de Guantanamo. Lors de ce «procès», Omar Kadr a ainsi été amené à plaider coupable. Le gouvernement canadien n'avait toujours pas fait à l'époque de demande de rapatriement. C'est maintenant fait. Omar Kadr vient d'être incarcéré dans une prison canadienne.

Béatrice Vaugrante, directrice générale Amnesty international Canada francophone, a déclaré : «Les cours de justice, jusqu'à la Cour Suprême du Canada, les organes de l'ONU, de nombreuses organisations dont Amnesty international, ont maintes fois documenté les violations de droits humains subies par Omar Khadr, et elles restent à réparer. Les allégations de torture et de mauvais traitements sont crédibles et troublantes, et doivent faire l'objet d'une enquête. Des officiels canadiens ont également violé les droits d'Omar Khadr selon la Charte canadienne, quand ils ont continué de l'interroger à Guantanamo, malgré le fait que sa détention et ses conditions de détention violaient les normes internationales. Son statut d'enfant combattant continue encore d'être ignoré». La presse canadienne se félicite de ce rapatriement et commence à réclamer des explications au gouvernement pour son inertie.

Pour en savoir plus : Site de radio-canada :

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2012/09/29/006-omar-khadr-rapatriement-canada.shtml>

La déclaration de la directrice d'Amnesty canada sur le site de La presse.ca

<http://www.lapresse.ca/debats/le-cercle-la-presse/actualites/201210/02/48-1303-omar-khadr-et-guantanamo-une-etape-de-franchise-une-quete-de-justice-a-finir.php>

Résumé de Philippe Brizemur, Commission Enfants.

Haïti : conséquences méconnues du séisme sur les enfants

On se souvient du terrible séisme du 12 janvier 2010. Terrible par sa violence, mais aussi par ses conséquences sur la population haïtienne touchée : 316.000 morts et 1,5 million de personnes déplacées dans 1.150 camps. Pourquoi une telle catastrophe humaine ? En raison de la pauvreté et de la vulnérabilité de la population, réduite à vivre dans des logements défectueux, construits dans des zones dangereuses sans aucune norme de construction, sans aucune politique étatique de logement, ni de préparation aux conséquences prévisibles de catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, en octobre 2012, des dizaines de milliers de familles, 390.000 personnes, vivent encore dans des abris formés de bâches ou de feuilles de tôle, dans 575 camps surpeuplés. La moitié de ces camps n'ont accès ni à de l'eau ni à des latrines, selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Les femmes et les enfants constituent la majorité de la population déplacée. Pour eux, la maison est tout sauf un lieu de confort et de sécurité. Deux dangers majeurs les menacent, et les inquiètent jour et nuit : des violences sexuelles et des expulsions forcées, en toute unité, simpouvent avec la complicité de l'État.

De plus en plus de filles victimes de violences sexuelles

Les femmes et les filles étaient déjà victimes de violences sexistes ou sexuelles avant le séisme. Depuis, leur situation a empiré : la promiscuité et l'insécurité dans les camps et le manque de protection de la police haïtienne ou de la MINUSTAH, favorisent des actes violents à leur encontre. Les jeunes filles sont de plus en plus exposées à des violences sexuelles : aujourd'hui, près de 50% des victimes sont mineures.

**Aujourd'hui,
près de 3 ans
après le séisme,
390.000 personnes
vivent toujours
misérablement dans
des camps où des
femmes et des filles
subissent des actes de
violence sexuelles et
où 21.000 familles, en
majorité des femmes
et des enfants,
sont menacées
d'expulsion forcée.**

Des femmes enceintes, des bébés et des enfants expulsés violemment des camps

Aujourd'hui, 21.000 familles sont menacées d'expulsion forcée, selon les données de l'OIM.

Or, l'État haïtien, non seulement ne fait rien contre ces expulsions, mais souvent en est complice : à plusieurs reprises des expulsions forcées ont été perpétrées ou tolérées par des représentants de l'Etat. En voici un témoignage :

«C'était le 21 décembre [2011]. Ils sont venus et ont tout détruit, déchiré les pré-lars [bâches imperméabilisées] avec des couteaux, arraché le bois. C'est le comité [du camp] qui a fait cela.

La police était là et les accompagnait... Les agents de police ont aussi participé à la destruction des abris. Comme la police était là, nous avons accepté de prendre les coups... C'était entre 3 et 4 heures du matin qu'ils sont venus nous chasser de la place. Ils m'ont mis une enveloppe avec de l'argent entre les mains, je leur ai demandé où je devais aller et ils ont dit que cela ne les regardait pas. Ils sont rentrés avec des bâtons et couteaux, m'ont bousculée pour me faire sortir avec mon bébé et ont commencé à tout casser... J'ai tout perdu, y compris les vêtements de mon bébé... je dormais avec mon bébé âgé de 15 jours. Ils ont détruit la tente sans me prévenir. Je n'ai rien eu le temps de prendre. J'ai juste pu sauver mon bébé. Tous ses vêtements ont été perdus. J'ai passé la nuit [dehors] et je n'avais rien pour le couvrir. J'ai regardé dans l'enveloppe et il y avait 1000 gourdes [18 €]... Je refuse l'argent. Après nous avoir chassés de Place Jérémie [Port-au-Prince], nous avons passé trois mois à dormir dans la cour de la maison d'une organisation locale de défense des droits des femmes, nous n'avons pas d'endroit où aller et nous avons tout perdu».

Dans ce camp, vivaient 945 personnes : 134 familles incluant des femmes enceintes, des personnes âgées et 225 enfants. Elles ont toutes été jetées à la rue cette nuit-là.

Ce récit témoigne de la complicité active de l'État dans l'usage de la violence arbitraire qui accompagne les expulsions, et de sa responsabilité dans la mise en situation de sans-abris des victimes et dans l'accroissement de leur pauvreté : souvent tous leurs biens sont détruits, les bâches et poteaux de leur abris également, et aucune proposition de réinstallation ne leur est faite.

L'exemple cité de l'expulsion du camp Place Jérémie illustre de fait un schéma récurrent des expulsions forcées en Haïti : des expulsions massives de personnes déplacées, sans préavis, et sans les garanties procédurales requises par les normes juridiques internationales.

Violation des normes internationales et de la Constitution haïtienne

Or, le gouvernement haïtien est tenu d'empêcher les expulsions forcées, en vertu notamment du Pacte International des droits civils et politiques, ratifié en 1991, et de la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée en 1995.

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) réaffirme en effet le droit à un logement adéquat, et revêt une importance particulière dans le contexte du déplacement prolongé des dizaines de milliers d'enfants en Haïti.

La Commission des droits de l'homme des Nations unies a reconnu en 1993, que les expulsions forcées constituent des violations flagrantes de toute une gamme de droits humains, en particulier du droit à un logement convenable. (Commission des Nations unies sur les droits de l'homme : Résolution 1993/77, par. 1.)

Et, le droit des enfants à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, selon l'article 27 de la CDE, ne peut pas être protégé et respecté lorsque la famille est menacée d'une expulsion forcée, ou qu'elle en a fait l'objet.

De plus, le gouvernement haïtien viole sa propre Constitution : « L'Etat reconnaît le droit de tout citoyen à un logement décent, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale » (art. 22).

Une question de volonté politique

Amnesty International demande au gouvernement de faire cesser immédiatement toutes les expulsions forcées, et d'adopter un moratoire sur toutes les expulsions de personnes déplacées, qu'elles occupent des terrains publics ou privés. Cela, jusqu'à ce que des garanties suffisantes soient mises en place pour s'assurer que les expulsions soient conformes aux normes internationales.

Les expulsions forcées peuvent cesser immédiatement sans avoir à utiliser des ressources spéciales : c'est une question de volonté politique et de détermination de faire respecter un Etat de droit.

Nicole Tzonis, coordinatrice Haïti Amnesty International.

Le Brésil impuissant face à l'explosion des homicides

Un nouveau rapport de M. Waiselfisz, sociologue, vient de tirer la sonnette d'alarme sur l'aspect dramatique de l'explosion des homicides au Brésil : **l'homicide est devenu la principale cause de la mort des moins de 19 ans.**

Le Brésil est bien parti pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, pour ce qui est de la chute de la mortalité infantile, grâce aux améliorations de la santé publique et du niveau de vie. Or, les homicides de mineurs viennent s'inscrire à contre-courant de cette tendance.

Le Brésil est au quatrième rang mondial des pays où on assassine enfants et adolescents (13,8 pour 100.000). Seuls le Salvador, le Venezuela et Trinité-et-Tobago le devancent. Cependant, la vie des mineurs est plus menacée au Brésil qu'au Guatemala, en Colombie, en Irak, en Afrique du Sud ou encore au Mexique.

En trente ans, les assassinats d'enfants et de jeunes au Brésil ont connu une croissance exponentielle de 346%, totalisant 176.000 victimes. Dans neuf cas sur dix, la victime est masculine. Une nette majorité d'entre eux est noire ou métisse. L'escalade les frappe à partir de 12 ans. A 18 ans, le taux d'homicides dépasse les 58 pour 100 000.

«Les homicides, surtout ceux d'enfants, d'adolescents et de jeunes, sont devenus le talon d'Achille des droits de l'homme au Brésil», estime M. Waiselfisz. «Le Brésil supporte une situation qui devrait être traitée comme une calamité sociale, avec une sorte d'épidémie d'indifférence, voire de complicité, d'une bonne partie de la société», renchérit Amnesty International.

Les homicides sont un indicateur ravageur pour une puissance émergente qui prétend mettre en avant le «soft power» d'une société métissée, vivant en harmonie et savourant la joie de vivre.

«Le Monde», 28 juillet 2012.

Maroc : être mulet ou fille

Adoptée en 2004, la Moudawana, réforme du code de la famille marocain, destiné à améliorer les droits des femmes, reste encore très ignorée dans les zones rurales.

Ainsi, dans les régions d'Azilal et d'Imilchil, les mariages sont encore «orfi», c'est-à-dire prononcés par la seule Fatiha – le verset inaugural du Coran – en présence de 12 témoins, parfois même moins. Sans aucun acte écrit. Et dans la majorité des cas, ces mariages unissent des jeunes de moins de 18 ans, parfois même de 6 ou 7 ans.

«Les femmes d'Aït Abbas sont traitées comme du bétail. Petites filles, elles n'ont pas droit à l'éducation. Du statut d'esclave de leur père, elles passent, après le mariage à celui d'esclave du mari» indique Saida Bajjou, une militante de la Fondation Ytto, une ONG qui s'occupe des violences faites aux femmes.

91% des mariages concernent des filles de moins de 18 ans.

Le taux de mortalité infantile frôle les 50% ; sont responsables, les mariages précoces, l'absence de contraception, un taux d'analphabétisme élevé.

De plus les infrastructures routières sont inexistantes : en hiver les enfants ne vont plus à l'école ; les femmes accouchent à domicile.

Autres conséquences du mariage «orfi» :

- Les enfants nés de ces mariages n'ont aucun statut...le mariage lui-même n'ayant aucune valeur juridique ! Donc pas d'école, etc.
- La répudiation est quasiment «légale»; et alors pas de pension, aucun des droits prévus dans le cadre d'un mariage officiel.

- Les répercussions sont très complexes au niveau de l'héritage où trop souvent l'arbitraire règne, généré par le système de succession traditionnel...

Comme dit une jeune femme «Le dos d'une femme n'a rien à envier à celui d'un mulet».

D'après «Courrier International» du 15 décembre 2011.

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Violences/Armes-et-conflits-armes/Actualites/Mali-les-civils-paient-un-lourd-tribut-au-conflit-6126>
ou depuis le site du groupe 405 : <http://ai405.free.fr>



Nord-Mali : «La femme est traitée en diable»



Emprisonnées, violées, tuées : les Maliennes subissent l'horreur absolue.

L'écrivain Erik Orsenna, de retour du Mali, lance un cri d'alarme.

«Nous vivons un calvaire» Combien de fois les chercheurs de Human Rights Watch ont-ils entendu ces témoignages poignants en travaillant au rapport effarant qu'ils viennent de publier sur la terreur que font régner les factions islamistes d'Ansar Dine et de l'Aqmi (Al-Qaida au Maghreb islamique) au Nord-Mali. Sous couvert d'une interprétation obscurantiste de la charia, les fondamentalistes, devenus les maîtres de la région, multiplient les lapidations, les amputations, les arrestations et les incarcérations sommaires. Les enrôlements d'enfants aussi. Les cigarettes et l'alcool sont interdits, mais aussi toutes les sonneries de portable autres que des lectures de versets coraniques... Les femmes et les jeunes filles paient un lourd tribut à ce nouvel ordre islamiste. Malheur à celles qui ne portent pas le voile : une prison pour femmes a été ouverte fin septembre à Tombouctou pour châtier les «indécentes». L'académicien Erik Orsenna rentre du Mali qu'il connaît si bien depuis quarante ans et où il a accompagné les équipes de l'UNICEF : «Aidons les Maliennes avant qu'il ne soit trop tard ! »

Elle. Que vous ont raconté les femmes qui ont réussi à fuir le Nord-Mali ?

Erik Orsenna. Leur vie a basculé dans l'enfer. Même le sport est désormais interdit aux jeunes filles.

Des «mariages» sont organisés, ce ne sont que des viols déguisés où le « mari », qui peut changer chaque jour, abuse de son épouse forcée. La femme est traitée en diable : tout à la fois un être inférieur et une menace ! Celle qui refuse de se voiler est bastonnée et risque – c'est la sentence – d'avoir les oreilles coupées. Même au marché, les vendeuses ont ordre de ne pas adresser la parole à leurs clients masculins... Quand elles passent la «frontière» entre le Nord et le Sud, souvent accompagnées d'enfants, elles doivent rester des heures sous un soleil de plomb avant d'être fouillées par les milices islamistes. Si l'une d'elles bouge, les miliciens leur tirent dessus. Avant l'arrivée des islamistes, la région, zone de trafic et de non droit, n'était pas un paradis, il y avait des violences arbitraires, mais ce que les femmes et les jeunes filles que j'ai rencontrées m'ont décrit est un univers de folie sous le joug islamiste. Elles que je connais si vaillantes, si pudiques, m'ont dit : «Vous n'imaginez pas ce que l'on vit, nous sommes dans la fatigue, nous sommes dans la peine».

Elle. Comment soutenir ces femmes et ces enfants ?

Erik Orsenna. En aidant par nos dons le formidable et admirable maillage d'ONG locales et d'ONG internationales, dont une quinzaine sont soutenues et approvisionnées en aide humanitaire par l'UNICEF. J'ai vu au Mali un afflux massif de déplacés : ils sont 174.000 à l'intérieur du pays ayant fui les zones de conflit (et 200.000 dans les pays voisins). Ces femmes, ces enfants et ces hommes venus du Nord ne peuvent pas être uniquement à la charge de leurs proches, souvent pauvres, dans le Sud. Notre aide est indispensable. Il faut aussi continuer à combattre la malnutrition, le paludisme. Organiser, comme le fait l'UNICEF, le soutien scolaire et des abris pour les enfants qui ont fui. A Bamako, la capitale, 57 % des déplacés sont des mineurs. Notre soutien peut les aider à résister au cauchemar. J'ai constaté combien l'entraide est magnifique, nous devons les aider à tenir. Déjà, une prison pour femmes a été ouverte. Si nous ne nous mobilisons pas pour les femmes maliennes, pour la population tout entière, c'est une véritable base logistique de l'horreur qui sera mise en place dans le Nord-Mali. Ce pays a toujours été un chef d'œuvre humain, doté d'une immense culture de tolérance. Aujourd'hui, on ne peut pas rester indifférents au combat des Maliennes contre l'arbitraire !

Interview d'Erik Orsenna par «Elle», d'après Caroline Laurent-Simon – 9 octobre 2012.

Burkina Faso : l'éducation victime de la ruée vers l'or

L'expansion des mines d'or du Burkina-Faso depuis trois ans a fait de ce pays l'un des premiers producteurs d'Afrique.

Selon un article de l'IRIN (1), la multiplication des mines, surtout artisanales, détourne les enfants, certains âgés seulement de 6 ans, du chemin de l'école.

Ils y sont utilisés pour concasser des pierres, passer les résidus au tamis, transporter l'eau, faire la cuisine. Les autorités ne connaissent pas le nombre exact d'enfants utilisés à ces travaux. Certains sont utilisés à temps plein, d'autres le jeudi et le samedi, les jours où ils n'ont pas cours.

Selon Moussa Ouedraogo, directeur pour la région nord du pays pour le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, 900 enfants n'ont pas passé leurs examens

de fin d'année, et on estime que dans la région minière, 3.300 enfants travaillaient dans les mines le jour où ils n'avaient pas classe.

S'il existe sept sites miniers industriels, on estime à plus de 800 le nombre de site «traditionnels» où travaillent la plupart des enfants.

L'inscription à l'école n'est que de 57,8% dans le pays, mais 33,9% seulement des élèves terminent leur cursus, 25% dans les zones rurales. Et l'Institut de la statistique estime que les enfants qui travaillent dans les mines ont entre 6 et 17 ans.

Hassane Sankara (du Cadre des ONG et associations actives en éducation de base, une coalition d'ONG locales travaillant pour le développement de l'éducation de base et l'inscription à l'école) exprime sa crainte de voir perdu tout l'investissement de ces dernières années pour encourager la fréquentation scolaire. Le gouvernement avait lancé en 2001, un plan de 118 millions de dollars, pour augmenter le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire avec un objectif de 70% d'ici 2010 et 100% en 2015.

«C'est un échec total de la politique nationale car [l'exploitation minière] incite les enfants à quitter l'école, vide les centres de formation, et seules les personnes âgées restent dans les villages», a déclaré M. Sankara, qui a vu son propre cousin abandonner le collège à un niveau avancé pour travailler sur un site minier à Kalsaka dans le nord.

Cette ruée vers l'or provoque l'apparition de nouveaux villages où l'on a découvert des filons aurifères. Des familles viennent s'installer avec leurs enfants. Mais elles repartiront rapidement pour chercher l'or un peu plus loin et les enfants ne seront pas scolarisés.

«Vous pouvez ramener 100 enfants sur le chemin de l'école aujourd'hui et, le jour d'après, ils auront déménagé ailleurs car il y a un nouveau site», a déclaré à l'IRIN, Herman Zoungrana de l'association Terre des Hommes. «Les sites miniers représentent la seule opportunité [économique] pour les personnes arrivant ici avec leurs familles. De plus en plus de sites miniers deviennent des villages à part entière. Et même si les enfants ne travaillent pas, ils vivent là-bas», a-t-il dit.

Le ministère de l'Enseignement a distribué des vivres aux écoles de la région connue pour ses mauvaises récoltes, afin d'empêcher les enfants de rejoindre les sites miniers, mais la pauvreté et la misère relèguent l'enseignement au second plan et beaucoup de gens se sont mis au travail dans les mines pour survivre.

M. Zoungrana estime que la lutte contre l'abandon scolaire dépend des administrateurs locaux, mais qu'il faut aussi engager les compagnies minières à contribuer financièrement au renforcement de l'action.

«L'impact de l'exploitation minière dépasse le secteur de l'éducation», a déclaré à l'IRIN, le ministre Koumba Boly, exprimant sa crainte que le développement général du pays ne soit fragilisé si l'éducation est affectée.

Pour en savoir plus : IRIN : <http://www.irinnews.org/fr/Report/96222/BURKINA-FASO-L-%C3%A9ducation-victime-de-la-ru%C3%A9-vers-l-or>

Site *Le Faso.net* d'information sur l'actualité au Burkina Faso : <http://www.lefaso.net/spip.php?article49955>
(1) Service du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies

Syrie: les enfants, témoins «traumatisés» de la guerre



Marques des liens sur les poignets d'un enfant syrien
Rapport de Save the Children

L'ONG «Save the children», basée au Royaume Uni, publie des «témoignages choquants» recueillis dans des camps de réfugiés aux frontières de la Syrie, montrant que «des enfants ont été la cible d'attaques brutales, ont vu mourir leurs parents, frères, sœurs et d'autres enfants, ou ont été témoins voire victimes de tortures».

Le recueil de témoignages d'enfants syriens et de leurs parents ayant fui le conflit est intitulé «Untold atrocities» (Atrocités jamais racontées).

Un adolescent de 14 ans, Hassan, raconte avoir vu «des cadavres et des blessés partout par terre». «J'ai trouvé des membres humains les uns sur les autres. Les chiens mangeaient les corps deux jours après le massacre», dit-il, cité par l'ONG.

Khalid, 15 ans, raconte avoir été torturé dans son ancienne école, transformée en lieu de détention et de torture, où il a été enfermé 10 jours, privé de nourriture, battu, pendu au plafond par les poignets.

Hassan, 14 ans, rapporte que **des enfants ont été utilisés comme bouclier humain**.

Wael, 16 ans, met bien en évidence le traumatisme psychologique également, en indiquant que d'avoir vu des enfants poignardés, il ne pourra jamais l'oublier.

L'ONG a appelé les Nations unies à accélérer leur travail d'enquête sur les violations des droits des enfants en Syrie.

D'après CNN et Le Monde du 25 septembre. Reprise d'un rapport de Save the Children.

Pour en savoir plus : http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/09/26/les-enfants-syriens-temoins-des-atrocites-de-la-guerre_1765698_3218.html#ens_id=1481132&xtor=RSS-3208

http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/images/untold_atrocities.pdf

Territoires occupés : sous la pression des colons israéliens, l'école de Khan al-Ahmar pourrait être détruite



Il s'agit du village de Khan Al-Amar situé en Cisjordanie à quelques kilomètres à l'Est de Jerusalem. Il est habité par des tribus bédouines originaires du Neguev, chassées dans les années 1950 lors de la création de l'Etat d'Israël. Il a le malheur de se trouver à proximité de deux colonies israéliennes en zone C, zone contrôlée entièrement par l'armée.

Pour pouvoir étendre les territoires des colonies, il faut donc détruire le village et expulser les tribus bédouines.

Le 13 août, lors d'une visite de l'administration civile israélienne (ICA) des officiels ont dit à des représentants de la communauté villageoise que l'école ne devait pas être rouverte, puisqu'elle sera détruite bientôt. Un représentant de la communauté de Khan al-Ahmar a ensuite reçu des appels téléphoniques nocturnes d'une personne prétendant appartenir à l'ICA lui

demandant de ne pas envoyer les enfants à l'école sans autorisation.

Malgré ces menaces, une centaine d'enfants ont effectué leur rentrée scolaire le 28 août, une semaine en avance. L'école a été officiellement ouverte le 2 septembre.

Le 4 septembre, l'ICA a déclaré aux représentants de la communauté de Khan al-Ahmar et à leurs avocats, que l'affaire serait portée devant la Haute cour de Justice le 6 septembre. Qu'une audience aurait lieu le 13 septembre.

Le 13 septembre, trois juges de la haute cours de justice (HCJ) israélienne ont accepté une demande apportée par les colons des colonies de Kfar Adumin et d'autres colonies telles que Regavim pour autoriser la démolition de l'école de Khan al-Ahmar. Ils devraient prendre une décision aux environs du 13 octobre. A l'heure actuelle, rien de nouveau. L'école doit être en train de poursuivre son travail puisque, le 5 novembre dernier, le village de Khan Al-Amar a reçu une délégation de l'Union Européenne. Cette délégation a été reçue par les Bédouins du village.

La communauté de Khan al-Ahmar a envoyé un appel urgent aux organisations locales et internationales pour leur demander d'agir pour empêcher la démolition de l'école.

Pour rappel, plus de 17 écoles construites en zone C ont reçu des ordres de démolition.

Pour en savoir plus : Article de Haaretz : <http://www.haaretz.com/news/features/bedouin-kids-school-of-hard-knocks.premium-1.463104>

Résumé de Philippe Brizemur, Commission Enfants.

Pakistan : une militante des droits des enfants gravement blessée

La jeune militante pakistanaise anti-talibans Malala Yousufzai, âgée de 14 ans, connue pour son combat contre les talibans et pour le droit des femmes à l'éducation, a été la cible le 9 octobre d'un attentat du Mouvement des talibans du Pakistan (TTP), allié à Al-Qaida. Ils ont attaqué le bus de l'école dans lequel elle se trouvait à Mingora, la principale ville de la vallée de Swat. Elle a été touchée de deux balles au cou et à la tête. Deux autres écolières ont été aussi blessées dans l'attentat. Des médecins locaux avaient indiqué dans un premier temps qu'elle était « hors de danger », mais ceux d'un hôpital de Peshawar, grande ville du Nord-Ouest où elle a été transportée, ont par la suite jugé son état « critique ». Mehmoodul Hasan, un membre de la famille de l'adolescente, a indiqué que les docteurs avaient bien fait état d'une amélioration de son état de santé, mais qu'ils avaient néanmoins transmis des données à des hôpitaux à l'étranger pour un éventuel transfert.

La jeune Malala s'était fait connaître à l'âge de 11 ans. C'était en 2009, des rebelles islamistes avaient déferlé dans la vallée de Swat. Son père dirigeait alors l'une des rares écoles encore ouvertes à Mingora, mais déjà menacée de fermeture par les talibans. Dans

un blog en ourdou, diffusé sur le site de la BBC, Malala dénonçait les violences commises par les talibans, qui incendiaient les écoles de filles et assassinaient leurs opposants dans la vallée.

Elle est actuellement soignée à l'hôpital en Grande Bretagne, mais sous la menace d'une fatwa.

«La Croix» Actualité Monde, 11 octobre 2012 – «JDD», 2 décembre 2012.

Inde : la détresse d'une mère dont l'enfant disparaît, comme 50.000 par an



Illustration : Flickr r CC par mitwa17

En sortant acheter des bonbons, Shivam Singh avait promis à sa mère qu'il rentrerait à la maison faire ses devoirs. Mais le garçon de 13 ans n'a jamais reparu, comme 50.000 enfants qui disparaissent chaque année en Inde.

«Mon fils a laissé ses manuels ouverts, mis ses sandales, s'est passé un peigne dans les cheveux et a couru dehors», se souvient Pinky Singh, en évoquant ce sinistre soir de juillet dernier.

«C'est la dernière fois que je l'ai vu», dit-elle, assise sur le bord du lit dans la chambre de son fils, décorée de jouets et de trophées sportifs.

«Je prie pour qu'il ne soit pas obligé de se droguer ou de mendier. C'est un garçon très naïf et studieux».

Selon les chiffres 2011 du Bureau d'enregistrement de la criminalité en Inde (National Crime Records

Bureau), 14 enfants disparaissent chaque jour à Delhi, dont au moins six d'entre eux au profit de trafiquants.

Selon les autorités, ils sont 50.000 à disparaître dans l'ensemble du pays, où des villes tentaculaires comme Delhi et Bombay représentent des cibles de choix pour des bandes organisées.

L'UNICEF, l'agence onusienne pour les enfants, estime qu'environ 1,2 million d'entre eux sont victimes de trafic chaque année dans le monde.

En août dernier, la cour suprême indienne a ordonné aux gouvernements fédéral et local de fournir des données sur les enfants disparus après une plainte d'une ONG l'accusant de ne rien faire pour lutter contre le fléau.

La police affirme avoir sauvé des centaines d'enfants du travail en usine et avoir démantelé un vaste trafic de prostitution. Mais elle avoue être parfois dépassée par le défi à relever.

Des enquêteurs de la police fédérale indienne ont reconnu l'an dernier l'existence de pas moins de 815 bandes organisées, soit plus de 5.000 personnes au total, impliquées dans des enlèvements d'enfants pour alimenter les réseaux de prostitution et de mendicité dans toute l'Inde.

Exploités par l'industrie pornographique

«Très souvent, les enfants kidnappés sont utilisés comme main d'oeuvre bon marché dans des usines, des magasins et des maisons. Ou ils sont exploités comme esclaves sexuels et servent à alimenter l'industrie pornographique infantile», explique un porte-parole de la police de Delhi, Rajan Bhagat.

«Ces gangs ciblent les bidonvilles urbains parce qu'ils peuvent facilement suivre leurs mouvements et les attirer avec de la nourriture. Certains parents pauvres ont peur de signaler leur disparition à la police et beaucoup d'entre eux n'ont même pas de photo de leur enfant pour prouver leur existence», dit-il.

En 2006, la police a découvert dans un faubourg de Delhi des morceaux de corps de 17 enfants, emballés dans des sacs plastique. Une affaire qui choqua profondément l'opinion et relança le débat sur la sécurité des enfants en Inde.

A 12 ans, Sharath Kumar sait mieux que personne que le danger existe.

Lorsqu'il avait neuf ans, ce fils d'un petit commerçant de Delhi, fut victime d'une tentative d'enlèvement alors qu'il attendait sa mère à la sortie de l'école.

«Le vieux monsieur m'a couvert le visage avec un tissu noir, il m'a traîné et a menacé de me tuer si je donnais l'alerte», se souvient-il.

Le garçon ne dut son salut que grâce à l'intervention de quelques jeunes qui entendirent ses appels au secours et mirent en fuite son ravisseur.

«Mon fils a eu une chance énorme. Il était dans un état de choc et a pleuré des heures lorsqu'on est rentré à la maison», confie sa mère, S. Laxmi. «Après l'agression, la police m'a demandé une photo récente de lui et je n'en avais pas. Je me suis maudite, avec mon mari, pour notre négligence».

Elle réactualise désormais tous les six mois les photos d'identité de ses deux fils.

Pour les enquêteurs, l'absence de photos élimine en effet tout espoir de retrouver la trace d'un enfant disparu.

«La plupart des ravisseurs ciblent des enfants âgés de 6 à 13 ans. On ne peut les retrouver sans photo», reconnaît V. Renganathan, un responsable de la police à Delhi.

M. Renganathan est à l'origine d'une initiative où les fonctionnaires de police prennent en photo des enfants dans les bidonvilles pour les intégrer dans leurs fichiers et en donner une copie aux parents démunis.

Pour Pinky Singh, qui a fourni une photo de son fils aux enquêteurs, l'insupportable attente se poursuit.

«Tous les matins, je me réveille pour attendre le retour de mon fils et tous les soirs je m'endors en pensant à lui. Attendre est ma seule vie».

Webasies.com, Rupam Jain Nair (AFP), 23 octobre 2012.

Chine : Samsung épinglé pour ses petits forçats chinois

Il faut croire que, dans le monde de l'électronique et de la téléphonie, l'exploitation est la règle. A l'instar de son concurrent Apple auparavant, avec lequel le géant sud-coréen a engagé un bras de fer juridique, Samsung est mis en cause pour les conditions de travail déplorables de l'un de ses principaux sous-traitants en Chine. CLW, qui avait déjà pointé du doigt, en juin 2012, les violations du droit du travail chez les partenaires d'Apple, accuse HEG Electronics de faire travailler des enfants, dont certains ont moins de 16 ans. Ses enquêteurs se disent «stupéfaits» des résultats de leur enquête. HEG Electronics aurait «clairement violé les lois du travail chinoises». *CLW avance que les «étudiants ouvriers constituent jusqu'à 80% de la force de travail dans l'usine». Ces derniers sont soumis aux «mêmes rudes conditions de travail que les adultes, mais n'ont reçu que 70% du salaire» (131 euros mensuels). Pis, les enquêteurs estiment qu'entre 50 et 100 enfants de moins de 16 ans travaillent chez HEG à Huizhou (sud). Li Qiang, le directeur de CLW, recommande à Samsung de «vite procéder à une longue enquête auprès des ouvriers pour vérifier systématiquement les identités» et propose son «aide pour établir la vérité». Avant de demander aux entreprises chinoises de renvoyer à l'école ces jeunes ouvriers.*

Comment a été menée l'enquête ?

Un enquêteur de l'ONG s'est fait embaucher dans une usine de HEG Electronics (sous-traitants chinois de Samsung) pendant deux mois. En juin et juillet, il a ainsi eu l'occasion d'observer et de mener des interrogatoires auprès de plusieurs personnes. Dans le service dans lequel il était employé, il a identifié 7 enfants, tous âgés de moins de 16 ans. Déployés au-dehors du site, trois autres investigateurs ont également récolté des informations sur les conditions de travail.

Durant les pauses estivales et hivernales, la proportion d'étudiants ouvriers atteint 80% des effectifs. Le reste de l'année, il reste élevé, avec un taux avoisinant les 60%. CLW avance que «la plupart de ces étudiants ouvriers ont moins de 18 ans». Pour expliquer l'ampleur du phénomène, l'ONG décrit les carences de la chaîne de recrutement et les abus à répétition commis par l'entreprise et des écoles de formations. A en croire CLW, les managers de HEG se gardent bien de contrôler les identités des jeunes employés, souvent usurpées ou falsifiées : «Même après avoir découvert l'existence de travail d'enfants, la compagnie n'a pris aucune mesure pour empêcher la pratique». Par ailleurs, les écoles de formation procurent de la main-d'œuvre à bas prix à HEG «sous le prétexte de stage en entreprise».

CLW fait état d'un «management injuste», avec des «travailleurs frappés au sol» par l'encadrement. «Toute négligence, telle que gestes lents, erreur ou retard dans l'exécution des ordres, peut provoquer la colère des chefs d'équipes. Chaque jour, les employés sont punis en devant rester debout toute la journée, rédiger des autocritiques ou recevoir des amendes». Il est fréquent qu'ils travaillent plus de onze heures quotidiennes pendant six jours d'affilée.

Comment a réagi Samsung ?

Après la publication du rapport, Samsung a dépêché une équipe d'enquêteurs pour déterminer la véracité des faits. Le cabinet d'audit Intertek, qui avait été mandaté par le groupe pour inspecter, n'avait rien trouvé à redire. Dans son rapport, China Labor Watch l'accuse d'être corrompue.

«Libération», d'après Arnaud Vaulerin, 10 août 2012.

**Un rapport de
l'ONG américaine
China Labor Watch
(CLW) accuse
Samsung
d'exploiter des
mineurs.**

Nota de la Com Enfants :

Les lacunes du Droit international en matière de travail des enfants

Pour rappel, seuls les travaux entrant dans la définition des «pires formes du travail des enfants» sont interdits en dessous de 18 ans (Convention 182 de l'OIT). Pour les autres travaux, la limite est 15 ans (C138 de l'OIT). En soi, il n'est donc pas interdit d'employer des mineurs de moins de 16 ans (mais plus de 15 ans) si la loi du pays l'autorise. Reste bien sûr ensuite la question des conditions de travail, voire d'exploitation. Mais il me paraît ici abusif de dénoncer l'emploi de mineurs de moins de 16 ans puisque le droit international l'autorise.

Qui est cette source ? Mettre seulement le nom ne permet pas au lecteur de remonter à la source de l'info pour la vérifier.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

25^e anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère

Amnesty, cette année encore, a participé le 17 octobre 2012 avec le Secours Catholique à la Marche contre la misère organisée par ATD Quart-Monde sur le thème «La misère est violence, refusons-la ».

www.refuserlamisere.org

Violences faites à enfants dans des camps de Roms

Au moins huit personnes ont été interpellées le 25 septembre lors d'une opération de plusieurs centaines de policiers qui ont investi trois camps roms, à Stains, Saint-Denis et Aubervilliers, dans le cadre d'une enquête sur des vols commis par des mineurs à Paris.

Les personnes interpellées sont soupçonnées d'être les commanditaires de ces vols et d'avoir maltraité ces mineurs. La police judiciaire enquête depuis plusieurs mois sur des vols, notamment de téléphones portables, commis par des mineurs à Paris.

Reuters, 25 septembre 2012.

Prévention de la délinquance : le Conseil national des villes veut un changement de cap



Le Conseil national des villes (CNV) veut relancer le débat. Après la publication, en janvier dernier, d'une enquête cinglante sur la politique de prévention de la délinquance alors menée par le gouvernement de François Fillon, cette instance consultative, présidée par le Premier

ministre et composée d'élus et de professionnels de banlieue, renouvelle son appel à une redéfinition de l'action gouvernementale.

Sous la forme d'une note d'orientations, adoptée le 13 septembre, le CNV fait passer le message : la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance est – tout autant que le plan éponyme mis en œuvre en 2010 – «en décalage profond avec les besoins locaux», car «centrée sur le

traitement de la délinquance et le renforcement des sanctions, plutôt que sur la prévention de la délinquance». Ce constat d'échec, relayé ces dernières années par les inspections générales du ministère de l'Intérieur comme par les associations d'élus, s'appuie sur un diagnostic particulièrement sévère.

Lire la suite de cet article d'Hervé Jouanneau et Pascal Weil dans La Gazette des communes

Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société

Nouvelle série, n°69 (26 septembre 2012)

Un médecin condamné pour abus de faiblesse sur une mineure

Poursuivi pour abus de faiblesse et violation du secret professionnel, un médecin sarthois a été condamné en appel à quatre mois de prison avec sursis et 1.000 euros d'amende. Il avait entretenu une liaison avec une de ses patientes âgée de 16 ans. En outre, elle souffrait d'anorexie et venait de perdre sa mère atteinte d'un cancer.

egora.fr, 14 juin 2012.

Engagement des jeunes dans les trafics : quelle prévention ?

Quel rôle la prévention peut-elle jouer pour réduire les dommages liés aux trafics de drogues et limiter leur emprise sur une fraction de la jeunesse ? C'est à cette question que, dans le cadre d'une recherche participative, des professionnels exerçant à Paris ou en Seine-Saint-Denis et en contact avec de petits dealers (des jeunes qui sont «les petites mains» du trafic) ont tenté de répondre.

Par ce travail mené avec l'appui de deux chercheurs, ils ont croisé leurs regards, leurs lectures de l'économie de la rue, leurs expériences, et ont permis d'enrichir grandement les savoirs sur les logiques qui incitent les jeunes à s'engager dans les réseaux, puis à s'y maintenir, comme sur les dynamiques qui les aident à en sortir.

La démarche éclaire également la manière dont l'irruption du trafic perturbe et réinterroge les pratiques des intervenants.

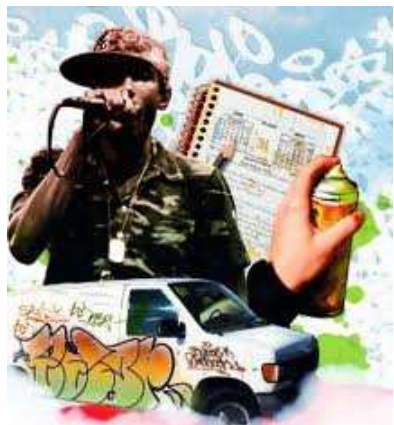
Refusant tout déni, ces professionnels ont en outre réussi à construire un cadre éthique d'intervention et à décliner des pistes novatrices de travail. Des pistes pertinentes qui mériteraient assurément expérimentation.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site du FFSU (Forum français pour la Sécurité urbaine), www.ffsu.org.

Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société

Nouvelle série, n°73 (12 novembre 2012) info1@laurent-mucchielli.org

Le rap comme outil éducatif



Une plume à la main mieux que des coups de poing !

Voilà maintenant 4 années que Aissa Ounane anime des ateliers d'écriture auprès d'adolescents et de jeunes majeurs en milieu ouvert (prévention spécialisée). Dans ce cadre, il utilise le rap comme un véritable outil éducatif au service d'un

public en voie de marginalisation, capable de produire de l'émancipation du haut de ses réalités.

Chaque participant choisit un thème dans la liste conçue ensemble. On ne se juge pas, on ne se moque pas de l'Autre. Tout le monde a sa place. Chaque jeune est accueilli dans son humanité, là où la majorité des dispositifs les rejette.

Dans ces ateliers d'écriture, on travaille le fond et non la forme, c'est-à-dire que, dès le départ, Aissa Ounane a fait le choix de ne pas s'attarder, en tant qu'éducateur, sur les erreurs de syntaxe ou d'orthographe. Cette posture éducative permet, pour la personne qui s'exprime, de se sentir libre dans le choix de ses mots et de se déculpabiliser à l'endroit où l'éducation nationale a tant insisté sur l'acquisition de «bonnes notes».

Lire cet article de Aissa Ounane (éducateur de prévention spécialisée) sur son blog

Illustration : burobertdesorbon.univ-reims.fr

Lettre d'information du site Délinquance, justice et autres questions de société

Nouvelle série, n°68 (18 septembre 2012) par Laurent Mucchielli

Merci pour les chocolats

Un garçon de 12 ans s'est vu infliger une sévère correction par deux agents de sécurité d'un supermarché toulousain. Son crime ? Avoir tenté de dérober un paquet de Kinder Bueno. Pensant se faire simplement réprimander, l'enfant est conduit par les deux hommes dans la salle de repos du magasin où il est littéralement passé à tabac. «Il essuie des coups de poing, il est violemment projeté contre un mur mais aussi étranglé sur une table. La scène est très longue. Quatre minutes d'acharnement pour une barre chocolatée». En état de choc et meurtri, l'enfant rentre chez lui et l'affaire est passée sous silence pendant plusieurs mois. Jusqu'à ce que la famille de la jeune victime décide, récemment, de porter plainte auprès du commissariat du quartier du Mirail. La preuve de l'incident a été apportée par l'enregistrement de la vidéosurveillance qu'un employé du supermarché, outré, a remis aux enquêteurs. Accablés par les images, les deux hommes de 43 et 45 ans, ont immédiatement reconnu les faits. Interrogés sur la raison de leurs gestes démesurés, ils ont expliqué avoir perdu leur sang-froid à cause des trop nombreux vols à l'étalage auxquels ils sont confrontés chaque jour.

Ils seront entendus en février au tribunal correctionnel de Toulouse.

«La Dépêche du Midi», septembre 2012.

Les ados français, rois du pétard

La hausse de la consommation de cannabis démontre l'inefficacité de l'option du tout-répressif



Dans une manifestation en faveur de la dépénalisation du cannabis à Paris, en juin 2011. (photo Fred Dufour. AFP)

Après cinq ans de politique ultra-répressive en matière de cannabis, voici un signe de son inefficacité : Une étude européenne, l'enquête Espad, montre une forte hausse de la consommation chez les ados en France (1). En 2011, 39% des 15-16 ans déclaraient en avoir consommé au moins une fois. Ils n'étaient que 31% en 2007. La moyenne européenne est à 17%. Autre indicateur : l'usage dit récent (dans le dernier mois) est passé de 15 à 24%, ce qui fait des jeunes Français les rois du pétard en Europe (ils n'étaient que 3^e en 2007). L'usage récent chez eux revient à trois fois la moyenne européenne (7%).

Effet. Ainsi le niveau de consommation ne dépend-il pas de la sévérité de la répression. Un camouflet pour la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), qui développe depuis 2007, sous la présidence d'Etienne Apaire, une politique visant à réaffirmer l'interdit. Les interpellations d'usagers ont plus que doublé, pour atteindre un total de 140.000 par an. Sans grand effet.

(1) L'enquête Espad (European School Project on Alcohol and other Drugs), publiée le 31 mai 2012, a été menée dans 36 pays d'avril à juin 2011. Concernant l'alcool et le tabac, la consommation est également en hausse.

«Libération», d'après Michel Henry, 1er juin 2012.

Pédophilie : un français inquiété au Maroc

En février 2011, le directeur d'un palace en construction à Marrakech, Patrick Finet, 53 ans, a quitté précipitamment le Maroc, laissant derrière lui son ordinateur, dont il avait chargé l'informaticien de l'hôtel de détruire les données. Sans se faire obéir...

Il a fait, depuis, l'objet d'un avis de recherche délivré par le procureur de Marrakech pour des faits qualifiés pénalement de «débauchage» et «prostitution de mineurs».

Parmi les 15.000 photos archivées, de nombreux clichés et une trentaine de vidéos pornos sont saisis. Une enquête est confiée à la gendarmerie. Saisi, un juge d'instruction décide, après examen du disque dur et audition d'une dizaine de témoins, de renvoyer Patrick Finet devant la justice marocaine pour pédophilie – malgré l'absence de plaintes de victimes.

D'après les témoignages recueillis par la gendarmerie royale, et dont *Le Monde* a pris en partie connaissance, une maison servait à recevoir de jeunes garçons «de 14 à 20 ans» que les chauffeurs marocains de M. Finet – détenus quelques mois en prison – ramenaient à la villa.

Au programme: baignade avec les adolescents, «nus» dans la piscine, selon les témoins. «Il faisait ensuite rentrer chez lui tous ces enfants dans la chambre à coucher qu'il

fermait», a raconté le jardinier le 13 octobre 2011 devant la police locale : «Je ne sais pas ce qu'il faisait dedans». Officiellement, du «sport» et des «massages».

«Le Monde», 26 septembre 2012.

En bref

MONDE – MONDE – MONDE

Mortalité infantile

En 2011, 6,9 millions d'enfants sont morts avant l'âge de 5 ans (chiffres UNICEF). Un chiffre encore énorme, mais deux fois moins important qu'il y a 20 ans (12 millions en 1990). Les progrès les plus importants ont été faits notamment en Europe et en Amérique Latine, mais en Afrique subsaharienne, un enfant sur neuf ne survit pas au-delà de 5 ans.

«Direct Matin», 14 septembre 2012.

Un tabou qui tue par millions

La journée mondiale des toilettes, qui a lieu le 19 novembre peut prêter à sourire mais met en lumière une réalité alarmante :

2,5 milliards d'individus dans le monde n'ont pas accès à des toilettes.

7.500 personnes, dont 5.000 enfants de moins de 5 ans, meurent chaque jour des suites d'absence de sanitaires.

272 millions de jours de classe sont manqués du fait de maladies dues au manque de sanitaires.

260 milliards de dollars de pertes économiques sont directement imputables chaque année à un manque d'accès à l'eau et à l'assainissement (pertes de productivité dues aux maladies et aux dépenses médicales).

www.directmatin.fr, 19 novembre 2012

L'UE accorde 4,6 millions d'euros à l'UNICEF pour scolariser les enfants syriens réfugiés en Jordanie



Le président de la Commission européenne José Manuel Barroso (G) et le directeur exécutif de l'Unicef Anthony Lake parmi les écoliers du camp Za'atari. REUTERS/Ali Jarekji

C'est à la faveur d'une visite au camp de réfugiés syrien à Za'atari, dans le nord de la Jordanie, le 7 octobre dernier, que le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a annoncé le déblocage de 4,6 millions d'euros supplémentaires au profit de l'Association humanitaire pour

la survie et la protection des enfants du monde (UNICEF). Cette somme porte donc à 10 millions d'euros la contribution de l'Union européenne à l'éducation des enfants syriens dont la famille a fui leur pays.

Depuis l'année scolaire 2011-2012, les Européens financent le salaire et la formation des enseignants, les frais de scolarité éventuels, les livres et l'équipement scolaire, ainsi que la réhabilitation de locaux. Il s'agit de poursuivre les cursus d'éducation et de formation des jeunes réfugiés tout en apportant un soutien psychologique à ceux-ci, ainsi qu'aux enfants jordaniens des villages d'accueil.

Inaugurée début octobre, l'école du camp de Za'atari compte déjà 2.200 élèves, nombre qui devrait être porté à 5.000 dans les mois qui viennent.

RFI, 7 octobre 2012.

Mauritanie : les femmes excisées et gavées

Plus de sept adolescentes ou préadolescentes sur dix subissent des mutilations génitales en Mauritanie, a affirmé le 5 septembre 2012 une sociologue de ce pays, lors du Congrès international sur la violence contre les femmes, à Casablanca, au Maroc. «En Mauritanie, plus de 72% des jeunes filles subissent la pratique de l'excision, qui est l'une des formes de violence les plus graves contre les femmes», a déclaré la sociologue Aïcha Bah Bah devant les représentants d'une vingtaine de pays arabes dont le Mali, le Yémen, la Jordanie ou la Tunisie.

Selon l'OMS, quelque 100 à 130 millions de jeunes filles vivent avec les séquelles de ces mutilations sexuelles, interdites dans la plupart des pays du monde.

«L'engraissement forcé des jeunes filles, dans un pays où le surpoids est considéré comme un critère de beauté et les violences physiques sont d'autres formes de violence infligées aux Mauritaniennes», a poursuivi Mme Bah Bah. «La jeune fille est forcée de se gaver, de manger de grandes quantités de lait et de produits gras, pour qu'elle puisse se marier dès l'âge de 10 ou 11 ans», a-t-elle déclaré.

«Les femmes sont régulièrement battues en Mauritanie. Batre sa femme est même perçu comme un acte de protection. Dans certaines régions, les nouveaux mariés reçoivent des fouets comme cadeaux de mariage», a souligné la chercheuse.

Egora.fr International par S.B., 6 septembre 2012.

Mineurs palestiniens dans les prisons israéliennes

Depuis 2006, plus d'un millier d'enfants palestiniens de la Cisjordanie (populations d'un peu plus de 2 millions d'habitants, sans compter les colons), ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux militaires israéliens, accusés d'avoir jeté des pierres contre des soldats ou des colons.

Ces enfants sont arrêtés, détenus et jugés dans des conditions qui violent la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par Israël. À la différence des mineurs israéliens, ils bénéficient de très peu de protection du fait de leur âge. Ils sont arrêtés en pleine nuit, menottés, yeux bandés. On ne leur donne aucune information sur leur destination. Selon «B'tselem», association israélienne de défense des droits de l'homme, beaucoup d'entre eux attendent huit jours avant d'être interrogés, et ce n'est qu'exceptionnellement que leurs parents peuvent assister à ces interrogatoires. Quant aux visites de leurs familles en

prison, elles ne sont autorisées qu'après de longues semaines.

De 2005 à 2010, sur 835 enfants arrêtés, 34 de moins de 14 ans ont été condamnés à la prison, un seul a été acquitté. Pour accélérer la procédure, ils plaident parfois coupables. Les peines vont de l'assignation à résidence à plusieurs mois de prison. Dans tous les cas, leur scolarité est gravement compromise.

*Messages du Secours Catholique, n° 673, novembre 2012
www.plateforme-palestine.org*

Israël : un hôpital pour tous

Yosef a 4 ans. Il est à l'hôpital après que sa maison au sud d'Israël à Kiryat Malanchi ait été touchée par un missile lancé par le Hamas. Sa mère a été tuée, son père blessé. Il doit être amputé de plusieurs doigts.

Dans une chambre voisine, une petite fille de 8 ans, Bisan al Agram, a les mêmes blessures. Et c'est aussi suite à l'explosion d'un missile. Sauf que Bisan est palestinienne.

Les autorités israéliennes ont accepté que Bisan soit transférée dans le Sheba Medical Center en Israël. Cet hôpital de Tel Aviv est habitué à soigner, sans discernement des origines....

D'après CNN, 27 novembre 2012.

Irak : un orphelinat à Bagdad

Sadr City, Bagdad, 32 jeunes garçons vivent dans une maison de deux chambres, transformée en orphelinat.

C'est grâce à la détermination, à l'engagement, à la grande énergie de Husham et de sa petite équipe que ceci existe sans aucune aide gouvernementale ou de quelque ONG. Ces enfants sont représentatifs des cinq millions d'orphelins dus à la guerre qui sévit depuis 2003 (chiffres des autorités irakiennes).

Husham et son équipe font en particulier un très gros travail psychologique pour assister ces enfants traumatisés.

Pour autant, ils doivent aussi composer avec un propriétaire qui veut vendre la maison.

L'orphelinat a fait l'objet d'un film «In my mother's arms».

D'après Al Jazeera, 27 novembre 2012.

Syrie : bombardements

Un bombardement des forces du Président Bachar al Assad a tué 10 enfants. Une cible était visée, un aéroport aux mains des rebelles. Le bombardement a manqué son objectif, mais pas les enfants qui jouaient à proximité.

Des vidéos très dures circulent sur Youtube et les réseaux sociaux.

D'après CNN, 27 novembre 2012.

Syrie : apprendre à vivre amputé, à 5 ans

Abdulrahman n'a pas 5 ans., quand, en juillet, victime d'une bombe, il doit être amputé d'une jambe.

Aujourd'hui il est en train de fuir avec des membres de sa famille vers la Turquie.

Il ne peut pas comprendre pourquoi les avions ont fait tomber des bombes sur la maison dans laquelle il dormait. Emmené à l'hôpital avec son frère, il a dû être amputé. Son frère Omar a cherché un prothésiste mais il comprit vite qu'il n'aurait jamais assez d'argent...

Il rencontre alors une petite ONG américaine, Global Medical Relief Fund, dédiée à l'aide des enfants victimes de guerre. Sa fondatrice, Elissa Montanti, lui a dit qu'il fallait que son frère puisse aller en Turquie.

C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés à Ankara. Elissa a alors voulu l'envoyer aux Etats Unis pour traitement mais il fallait d'abord obtenir un visa. Actuellement, lui et son frère attendent.

Et Abdulrahman, comme le dit Omar, «n'est même plus un enfant tant il doit vivre et comprendre comme un adulte».

D'après CNN, 27 novembre 2012.

Ouzbékistan : le coton des enfants (suite)

Le boycott du coton ouzbek par 60 marques internationales ne perturbe pourtant pas les dirigeants politiques et économiques du pays pour lequel c'est une des richesses principales. Tellement importante que, et ce malgré de nombreuses déclarations, le pays continue d'utiliser pour la récolte (septembre à octobre) près de 2 millions d'enfants, certains âgés de 6-7 ans.

De manière extrêmement cynique, un officiel indique d'ailleurs que le boycott est sans effet sur son pays, les acheteurs principaux étant la Russie, l'Inde, le Pakistan, la Chine, le Bangladesh et les Emirats Arabes Unis.

A noter que des observateurs du pays voisin le Turkménistan (site gundogar.org) se demandent si la situation des enfants au travail n'est pas pire dans leur propre pays très fermé et secret : «Si les enfants doivent bien sûr aider leurs parents, derrière les paroles sur le devoir des fils se cache une réelle exploitation des enfants».

Nota : voir Lettre n°20 page 22.

«Courrier International», novembre 2011.

Afghanistan : les enfants oubliés de Kandahar

Ils ont l'âge de fréquenter l'école, mais ils croupissent dans une prison sordide de Kandahar, dans le Sud afghan. Arrêtés, alors qu'ils s'apprêtaient à commettre un attentat suicide, ces gamins n'ont pas d'espoir de rémission. Ils sont victimes d'une guerre qui les a sacrifiés.

Ce sont des talibans pakistanais qui, les premiers, ont recouru au recrutement d'enfants kamikazes. Ils recrutaient des enfants, âgés de 7 ans et plus, dans les camps de réfugiés afghans, notamment dans la province pakistanaise de Khyber Pakhtunkhwa. Pauvres, peu éduqués, ces enfants étaient envoyés en Afghanistan pour se sacrifier, explique à L'Express Khuram Iqbal, chercheur à l'université de Wollongong, en Australie, qui travaille sur la réhabilitation des djihadistes pakistanais.

*«L'Express», d'après Charles Haquet, Éric de Lavarène et Pascale Leray,
26 septembre 2012.*

Inde : le nombre de filles diminue

Une étude récente par l'Organisation centrale de statistiques en Inde a trouvé que la proportion d'enfants dans la population totale avait diminué pendant la décennie 2001-2011, et que le déclin était plus prononcé chez les fillettes. Il y a presque 3 millions en moins de fillettes pour 1 million en moins de garçons.

Selon l'étude, le nombre de fillettes de 0 à 6 ans était de 78,83 millions en 2001 et est passé à 75,84 millions en 2011, ce qui représente 12,9% de la population féminine au lieu de 15,88% auparavant.

«The Hindu», New Delhi, 9 octobre 2012.

Birmanie : extraits des discours du Président Obama à Rangoon sur les enfants soldats

...«Vous devez chercher à atteindre un avenir où aucun enfant ne doit devenir soldat, où aucune femme ne soit

exploitée, et où les lois les protègent, même si ils sont vulnérables, même s'ils sont faibles»...

...«J'ai partagé avec le président Thein Sein notre conviction que le processus de réforme qu'il prend est celui qui va faire avancer ce pays. Les mesures qu'il a déjà prises pour la démocratisation, les élections, la libération des prisonniers d'opinion, une volonté de travailler avec nous sur un dialogue sur les droits humains, tout cela peut libérer le potentiel incroyable de ce beau pays»...

<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/11/19/remarks-president-obama-university-yangon>

Chine : les enfants de migrants à la porte des facs

Les enfants de migrants n'ayant pas accès à l'enseignement supérieur dans la ville où ils résident avec leurs parents, le ministre de l'Education chinois a envisagé de leur en donner la possibilité.

Mais ce projet provoque l'opposition des citoyens de souche qui ne veulent pas partager leurs privilèges par peur de la concurrence accrue pour un nombre de places limitées. D'après les résultats d'une enquête publiée sur un site web, 95 % des familles de Pékin et de Shanghai seraient opposées à l'ouverture des examens locaux aux résidents d'autres régions.

«*Courrier international*», n°1144, 4-10 octobre 2012.

Agenda

FILMS

«REBELLE»

de Kim Nguyen, film soutenu par Amnesty International France et la Commission Enfants



Komona, jeune fille, raconte à l'enfant qui grandit dans son ventre l'histoire de sa vie dans l'armée des guerriers rebelles d'un pays d'Afrique Centrale.

Le seul qui l'aide et l'écoute est le Magicien, un garçon de 15 ans qui veut l'épouser.

Au fil des mois passés ensemble, Komona et le Magicien tombent amoureux et s'évadent pour vivre leur amour et trouver la voie de la résilience.

Rebelle est une fable sur l'Afrique subsaharienne du 21^{ème} siècle, une histoire d'amour entre deux jeunes âmes prises au milieu d'un monde de violence, de beauté et de magie.

«COMME UN HOMME»

par Safy NEBBOU, drame français, avec Emile Berling, Charles Berling, Sarah Stern



Louis, 16 ans est le fils du proviseur de son lycée. Son meilleur ami, Greg, est sous la menace d'un renvoi définitif après avoir agressé sa jeune prof d'anglais. Pour se venger, il décide de la kidnapper. Louis devient complice en fournissant les clés d'un cabanon de famille isolé sur un îlot, dans les marais. Ligotée, humiliée, Camille est emprisonnée. Ils doivent la libérer le lendemain matin, mais Greg ne vient pas au rendez-vous...

Librement adapté de *L'âge bête* de Boileau-Narcejac aux éditions Denoël.

«SOUS LA VILLE»

Film polonais d'Agnieszka Holland.



Ce film relate, (on peut lire cette histoire sur le site du mémorial de Yad Vashem), le sort hors du commun d'une poignée de juifs du ghetto de Lvov, cachés dans les égouts de la

ville pendant treize mois, jusqu'à l'arrivée des troupes soviétiques à l'été 1944. Alors que les nazis venaient de liquider le ghetto, une vingtaine de personnes, dont deux enfants, réussissent à se cacher sous terre. Un égoutier, Leopold Socha, antisémite, profiteur de guerre, finit par risquer sa vie en se rangeant aux côtés des victimes juives, les guidant hors d'atteinte des nazis et de leurs auxiliaires ukrainiens. Il est aujourd'hui honoré dans le Carré des Justes en Israël.

DOCUMENTAIRES

«LES ENFANTS DU SEIGNEUR»

Un documentaire qui accable la LRA, il a été réalisé en Centrafrique par Yasmina Farber et Franck Vrigon, dans des conditions difficiles



Le documentaire présente le témoignage des enfants dressés par Joseph Kony pour tuer. La journaliste Yasmina Farber et le cameraman Franck Vrigon sont partis

en Centrafrique, à la rencontre d'enfants ayant échappé aux griffes meurtrières du chef de guerre ougandais Joseph Kony. Des enfants qu'il a dressés pour détruire et tuer. Dans le documentaire, ces enfants racontent leur supplice et

comment ils ont fait pour échapper au chef du mouvement rebelle l'armée de résistance du seigneur (LRA)

Ils sont des centaines, entre 7 et 15 ans, à avoir été enlevés puis dressés pour piller, violer et tuer des villages entiers de la région des grands lacs. Caché dans la brousse avec ses jeunes troupes, le redoutable Joseph Kony, en authentique serial killer, les force à perpétuer des massacres, en toute impunité, malgré un mandat d'arrêt international lancé contre lui depuis sept ans. Poursuivi pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, par la Cour pénale Internationale, Joseph Kony continue de détenir de nombreux enfants.

Alexis, Yannick, 13 ans et 16 ans, principaux acteurs de ce documentaire qui ont réussi à échapper au chef sanguinaire de la LRA, l'Ougandais Joseph Kony, dans un ton sec et émouvant racontent ce qu'ils ont vécu. Aujourd'hui, revenus dans leur village, ils restent traumatisés par les années passées chez leur ancien bourreau.

Le film documentaire de Yasmina Farber et Franck Vrigon a été diffusé sur France Ô, mercredi 14 novembre, à 20 h 45.

Par Alain Georges Lietbouo – 14 novembre 2012.

«NOTRE ECOLE»

de Miruna Coca-Cozma, journaliste et Mona Nicoara

Grand Prix du Jury à Silverdocs 2011

Nominé Silver Eye Award 2011 - meilleur documentaire de l'Europe de l'Est

Nominé pour le Prix Gopo 2012 - meilleur documentaire roumain 2011, USA/Suisse/Roumanie, 94, soutenu par AI.

Our School

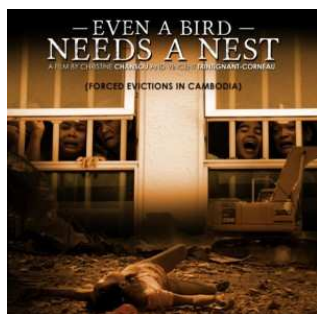


Trois enfants roms, Alin (8 ans), Beniamin (12 ans) et Dana (14 ans) participent à un projet d'intégration dans une école roumaine, au nord de la Transylvanie. Une fois intégrés dans l'école principale, malgré leurs espoirs et leur optimisme, les enfants affrontent les faibles attentes des professeurs et davantage d'isolement.

Portrait intime d'une communauté qui se bat depuis des siècles contre les préjugés et le racisme institutionnalisés.

"MEME UN OISEAU A BESOIN D'UN NID"

de Christine Chanson et Vincent Trintignant-Corneau



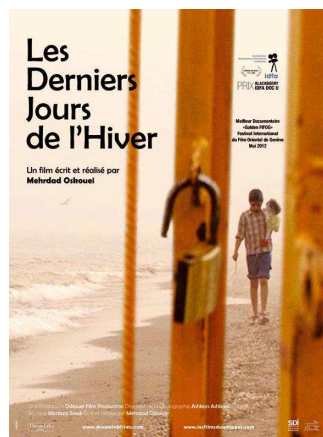
Ce documentaire filmé en 2011-2012 raconte l'histoire du combat des femmes du lac Boeung Kak à Phnom Penh au Cambodge pour garder leurs maisons.

Ce film suit le quotidien de familles khmères dépossédées de leurs terres. Le coup de projecteur sur ce quartier de Phnom Penh met en

exergue le problème sensible et d'actualité des conflits fonciers au Cambodge, conséquences tragiques du développement dans les pays les moins avancés économiquement.

«LES DERNIERS JOURS DE L'HIVER»

de Mehrdad Oskouei



Ce sont les derniers jours de l'hiver à Téhéran et tout le monde se prépare à célébrer le Nouvel An iranien.

La caméra suit la vie de 7 adolescents au sein d'une Maison de Correction pour mineurs.

Le film nous fait partager leurs pensées et les enfants, malgré leur jeune âge, évoquent avec beaucoup de force et de lucidité ce qui les a amenés là, leurs

angoisses, leurs désirs et leur forte envie d'échapper à un destin cruel.

EXPOSITION

NOUVELLE EXPO DISPONIBLE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS



L'exposition «LE TRAVAIL DES ENFANTS - UN MAL UNIVERSEL» est constituée de 17 panneaux au format A3 en couleur et d'un livret d'accompagnement. Elle peut être visualisée sur le site du groupe 405 : <http://ai405.free.fr> rubrique centrale « Actualités » -> «Les expositions de la commission enfants » -> «Le travail des enfants – un mal universel ». Un clic sur le premier lien produira le chargement des affiches au format vertical, et un clic sur le deuxième lien produira le chargement des autres affiches au format horizontal. Ces affiches sont des pages d'un document au format PDF.

Pour le moment, la section française ne finance pas l'impression de l'exposition.

Cependant, si vous estimez que cette exposition peut vous être utile pour des animations publiques, il vous est possible de faire imprimer et réaliser cette exposition ; les fichiers sont téléchargeables et en libre accès aux relais.

Pour les reproduire, une fois chargées, enregistrez-les. Comme il s'agit de gros fichiers (8,5 et 7,2 Mo) le téléchargement peut demander un peu de temps. Les entreprises de photocopie acceptent aisément ce format et imprimeront à partir de ces deux fichiers. Un exemple

indicatif de prix comprenant impression, plastification et pose d'œillets : 143,93 € HT et 172,14 € TTC. Indiquez-nous si vous avez effectué cette opération et les incidents éventuels rencontrés.

LIVRES

«LE TEMPS MATERIEL»

Par Giorgio VASTA, Editions Gallimard, Collection Monde entier.



D'emblée, nous avons rêvé de devenir des Socrate de la lutte armée : inévitablement mais glorieusement défaits. Et, dès lors, invincibles dans la défaite. Palerme, 1978. Ils n'ont que onze ans, mais déjà leur passion est l'idéologie, leur modèle les Brigades rouges. Rayon, Envol et Nimbe - leurs noms de guerre - suivent fiévreusement les événements de cette terrible année pour l'Italie, en particulier l'enlèvement et l'assassinat d'Aldo Moro, et

décident de passer eux aussi à l'action. Mois après mois, ils s'enhardissent et, après les provocations et les gestes de vandalisme, se muent en véritables délinquants. Cette dérive passe également par la création d'un langage, l'alphamuet, qui réinvente la rhétorique des terroristes et remonte ainsi jusqu'aux racines du mal. Qu'y a-t-il au bout de cette plongée dans la violence ? Ne leur reste-t-il comme issue que le crime et la mort, ou les trois adolescents peuvent-ils encore retrouver l'amour, comme celui qui naît chez Nimbe pour Wimbrow, la petite fille créée ? Salué comme un événement par la critique italienne, habité par une ferveur et une tension qui ne faiblissent à aucun moment, le roman de Giorgio Vasta est de ceux qui marquent leur époque et, à eux seuls, changent la vision qu'on a d'une période historique, en l'occurrence les années de plomb.

Giorgio Vasta a quarante ans, il travaille dans l'édition et vit à Turin. Le temps matériel est son premier roman, en cours de traduction dans plusieurs langues et chez de prestigieux éditeurs.

«ADOLESCENTS DIFFICILES : PENSER ET CONSTRUIRE DES PARTENARIATS»

Adolescents difficiles : penser et construire des partenariats Eliane Bouyssière-Catusse - Jean-Philippe Raynaud - Collection La Vie devant eux, dirigée par Jean-Philippe Raynaud - 220 pages, 23,00 €.



L'adolescence est en soi une période difficile. Elle met en scène la métamorphose pubertaire qui va accélérer et parfois complexifier la construction de l'identité, provoquant une réactivation intense des problématiques de l'enfance.

Comment accompagner les adolescents les plus difficiles, ceux qui basculent dans le monde de la

drogue et de la violence, ceux qu'on retrouve dans les centres pénitentiaires pour mineurs, ceux qui ont des conduites suicidaires ? Les professionnels concernés appartiennent à des institutions diverses (Justice, Santé, Éducation nationale, conseil général, gendarmerie...). Comment peuvent-ils mettre en oeuvre des réponses concertées, élaborées en partenariat où chacun peut trouver sa juste place, pour aider ces jeunes à sortir de leurs difficultés ?

À partir d'apports théoriques incontournables, les auteurs invitent à comprendre ce qui se joue à l'adolescence, proposent une analyse partagée des difficultés, un travail sur les représentations de chacun et une recherche de complémentarité dans les réponses institutionnelles mises en oeuvre.

- Éducatrice dans des zones sensibles, formatrice, responsable au ministère de la Justice de la mise en place des Centres éducatifs renforcés (CER), Éliane Bouyssière-Catusse a terminé sa carrière à la direction régionale de la PJJ à Toulouse.

- Jean-Philippe Raynaud est professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Toulouse III, chef de service au CHU de Toulouse.

Lettre d'information du site *Délinquance, justice et autres questions de société - Nouvelle série, n°73 (12 novembre 2012)*
info1@laurent-mucchielli.org

«MARCHER POUR S'EN SORTIR» Un travail social créatif pour les jeunes en grande difficulté

sous la direction de David Le Breton, Daniel Marcelli et Bernard Ollivier, Erès, 2012 - Collection : La vie devant eux - (Préface de Boris Cyrulnik, Postface de Pierre Joxe).



Comment aider les adolescents à sortir de la délinquance ? «En les transformant en héros, acteurs de leur propre réinsertion», affirme Bernard Ollivier, président de l'association Seuil.

Depuis l'ordonnance de 1945 aux objectifs de solidarité, d'éducation et de protection, qui a fait de la France un modèle en matière de justice des mineurs, les politiques sécuritaires ont gagné du terrain. À chaque poussée de fièvre des jeunes des

banlieues, des mesures répressives ont été prises, des murs ont été élevés... Et le constat est amer.

Alors, puisque la méthode du bâton ne fonctionne pas, pourquoi ne pas prendre le pari de l'intelligence, de l'ouverture, de l'avenir ? Prouver le mouvement en marchant. À la suite de l'association belge Oikoten, Seuil innove résolument dans le domaine difficile, douloureux de l'adolescence marginale en proposant, individuellement à des mineurs en grande difficulté, des marches qui se déroulent sur 2.000 km dans un pays étranger, en toutes saisons. Accompagné d'un adulte, chaque jeune se trouve alors devant un vrai défi à relever.

Des spécialistes de l'adolescence mais aussi des acteurs - éducateurs, psychologues et adolescents ayant accompli une marche - analysent cette méthode exigeante et témoignent

de cette aventure humaine. Après tout, plutôt que la prison, est-ce que la marche pourrait marcher pour les jeunes en difficulté ?

«L'ENFANT TERRIBLE ET L'ECOLE» Propositions pédagogiques et éducatives

par Bernard Aucouturier, éditions Liber, 2012.



Dans cet ouvrage, Bernard Aucouturier se penche sur les troubles du comportement ainsi que sur les difficultés d'apprentissage scolaire de ces enfants difficiles à vivre dans le cadre scolaire : ils sont en marge de l'école et ont du mal à acquérir leur statut d'élèves. L'observation de ces «enfants terribles» a amené l'auteur, spécialiste de la psychomotricité de l'enfant, d'une part, à envisager les aspects préventifs à la garderie comme à l'école

maternelle pour éviter leur refus de l'école ; d'autre part, à proposer des réponses éducatives et pédagogiques ajustées qui pourront être développées par l'enseignant afin que ces enfants «hors normes» trouvent l'éveil et le plaisir d'apprendre à partir de l'expérience et de l'engagement de l'enseignant.

Bernard Aucouturier martèle dans ces pages quelques idées généreuses sur la pédagogie et le maître-éducateur-pédagogue. Ce livre devrait inciter les professionnels de l'enfance à s'interroger sur leurs pratiques pédagogiques. Il s'adresse aux enseignants, aux personnels spécialisés de l'aide à l'enfance, aux psychomotriciens, aux orthophonistes, aux psychologues, ainsi qu'à tous les pédagogues qui réfléchissent sur l'école de demain.

DOSSIER NUMERIQUE

Le décrochage scolaire : état des lieux



le décrochage scolaire, de quoi parle-t-on ?

Depuis une vingtaine d'années, le décrochage scolaire s'est imposé dans le paysage éducatif français comme le point incontournable de la mesure de son efficacité et de ses performances : ce n'est plus tant la réussite des élèves qui compte que les sorties sans diplômes ou sans qualification. Ce dossier numérique de la revue Diversité propose de faire un point sur ces questions

complexes, grâce à une vingtaine d'articles articulés en trois parties :

- 1) Décrochage, descolarisation : de quoi parle-t-on ?
- 2) De la difficulté à la rupture scolaire
- 3) Des parcours et un accompagnement.

Accéder à l'intégralité de ce dossier sur le site de la revue.

Lire une interview de Maryse Esterle "Ces élèves transparents, oubliés de tous".

Illustration : editions.educagri.fr

Lettre d'information : *Délinquance, justice et autres questions de société*
Nouvelle série, n°69 (26 septembre 2012)

Elaboration et préparation de La Lettre

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze,
Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin,
Jean-Pierre Lazarus, Anna Ottenhof, Lionel Quille

Relecture :

Jean-Claude Alt, Philippe Brizemur

La Lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65

Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

Fax : 01 53 38 55 00

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.